

République Démocratique du Congo



Province de Tanganyika

Ministère provincial du Plan, Suivi, Coopération et Environnement

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Tanganyika



Rapport provincial



République Démocratique du Congo

Province de Tanganyika

Ministère provincial du Plan, Suivi, Coopération et Environnement

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Tanganyika

Rapport provincial



Août 2017



Table des matières

| | |
|--|-----|
| Préface | 7 |
| Avant-propos | 9 |
| Liste des figures, tableaux et annexes | 13 |
| Résumé analytique | 15 |
| Introduction | 17 |
| Contexte du développement du Tanganyika | 19 |
| Situation sociodémographique | 19 |
| Situation économique | 19 |
| Situation environnementale | 20 |
| Gouvernance | 20 |
| Contraintes de développement économique et sociale du Tanganyika | 21 |
| Analyse Rapide Intégrée des stratégies provinciales de développement | 23 |
| Localisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs | 30 |
| Package ODD et cibles provinciales priorisés | 32 |
| Financement et stratégie de mobilisation des ressources | 35 |
| Défi crucial de financement des ODD au Tanganyika | 35 |
| Sources de financement de l'agenda 2030 | 35 |
| Estimation du besoin de financement des ODD au Tanganyika | 37 |
| Recommandations | 41 |
| Bibliographie | 43 |
| Annexes | 45 |
| Comité d'élaboration | 129 |

La province du Tanganyika a, depuis décembre 2016, exprimé son souci de se doter d'un Plan provincial de développement pour mettre en cohérence le court, moyen et long terme et promouvoir un développement durable. Ce plan, qui sera élaboré suivant une démarche consensuelle et participative, devra contenir toutes les orientations stratégiques de la province. Pour ce faire, un processus provincial de Planification a été lancé, impliquant toutes les parties prenantes y compris le Gouvernement central et les Partenaires Techniques et Financiers.

Cette dynamique coïncide avec la mise en œuvre par le pays du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui consacre dix-sept nouveaux Objectifs dits Objectifs de Développement Durable, ODD en sigle. Ce nouvel agenda a été le résultat d'un processus participatif et inclusif aux niveaux international, régional, national et local. Dans le cadre de la RDC, l'avènement de cet agenda a été le fruit de l'implication du gouvernement, des provinces, du secteur privé, des syndicats, des universités, du Système des Nations-Unies ainsi que des Organisations de la Société Civile.

Contrairement à l'Agenda passé, celui des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce nouvel agenda veut que chaque pays s'en approprie en définissant ses priorités et tenant compte de son propre contexte. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République, à travers l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), a conduit de mai à août 2016 un processus national de priorisation et de contextualisation des cibles des ODD. A l'issue de ces travaux, un package national prioritaire a été adopté pour la période 2017 – 2021. Ce package devra être inséré dans le cadre programmatique national pour sa mise en œuvre.

Au regard des différences des situations, des priorités et du niveau de développement spécifiques à chaque province du pays, il était primordial, tout en assurant le caractère national du package priorisé, que chaque province définissent ses cibles des ODD qui riment avec ses spécificités et devant être intégrées dans les plans et stratégies de développement provinciaux. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement. Pour ce faire, un processus de priorisation des cibles des ODD au Tanganyika devant servir de base pour l'élaboration du Plan de Développement Provincial (PDP) a été lancé. De ces travaux, il ressort un ensemble de cibles prioritaires au regard des priorités et du contexte provincial, définies suivant une méthodologie claire et objective telle que recommandée par les Nations-Unies. **Ce package provincial est constitué de 17 ODD, 38 cibles adossées à 61 indicateurs.** La suite du processus consistera donc à arrimer ce package, mais aussi toutes les recommandations faites au cours de ce processus, à notre cadre programmatique. Cette déclinaison traduirait notre appropriation et notre volonté à vouloir réaliser cet agenda international.

Au demeurant, le présent rapport fait le point sur le processus de priorisation et de contextualisation des ODD au Tanganyika. De prime abord, dans son chapitre premier, il décrit le contexte du développement de la province. Ensuite, le deuxième chapitre présente les principales contraintes que la province fait face pour son développement. Quant au chapitre trois, il expose les critères et la méthodologie de priorisation. A cet effet, une analyse du cadre provincial de planification pour tirer des leçons de ses forces et faiblesses a été menée. Cette analyse a permis de développer le cheminement de la contextualisation et de la priorisation, qui débouche sur la dotation du package provincial des cibles des ODD priorisées. Il est évident que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 requiert une mobilisation accrue des ressources. C'est dans cette optique que le chapitre quatre est opportun. En effet, il présente le coût de l'agenda et les différentes stratégies de mobilisations des ressources tant internes qu'externes pour le financement. Enfin, ce rapport est clos par une liste pertinente des recommandations utiles pour la réalisation de notre package provincial.

Je voudrais clôturer mon propos sur une note d'espoir, qui est en même temps ma conviction la plus intime. Etant une nouvelle province le Tanganyika entend réaliser des résultats remarquables pour accroître significativement le bien-être de sa population mais aussi faire de cette province un vivier des compétences clés pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. A la conjonction de notre Plan Développement Provincial (PDP), l'espoir ne peut qu'être renforcé.

Richard NGOY KITANGALA
Gouverneur de la Province

Sous l'égide des Nations Unies, la Communauté internationale a adopté en septembre 2015 un nouvel Agenda international post 2015, connu sous le vocable des Objectifs de développement durable (ODD). Se situant sur le prolongement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les ODD sont un Programme de développement durable universel qui vise à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, pour un monde plus équitable, prospère et en paix avec lui-même.

Le Système des Nations Unies en RDC en général, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en particulier, ont accompagné dès début 2016 la République démocratique du Congo dans la mise en route des ODD, dans le cadre du processus MAPS (Intégration-Accélération et Appui Stratégique) développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), en l'appuyant techniquement et financièrement dans les campagnes de sensibilisation, d'appropriation et de portage politique, ainsi que dans le processus de contextualisation/ priorisation des ODD au niveau central, au terme duquel un package national des cibles et indicateurs prioritaires a été défini et intégré dans le Plan national stratégique de développement 2017-2021, en cours de recadrage.

Après avoir appuyé cet exercice de priorisation des ODD au niveau national, le PNUD se félicite de poursuivre son accompagnement pour leur localisation au niveau provincial et local, en particulier dans la Province du Tanganyika. Cet exercice de localisation, largement inclusif et participatif, a permis à la Province du Tanganyika de définir ses cibles et indicateurs ODD prioritaires qui riment avec ses spécificités et ses priorités de développement.

Le PNUD se réjouit que ce package provincial des ODD prioritaires comprenne des cibles transformationnelles susceptibles (i) d'impulser une croissance soutenue, inclusive et créatrice d'emplois décents et bien rémunérés dans la Province du Tanganyika; (ii) d'éliminer la fragilité et les vulnérabilités structurelles de la Province dans toutes ses dimensions (politique, économique, sociale et écologique); et (iii) de promouvoir des institutions efficaces et transparentes, pour une province en paix et en cohésion avec elle-même.

Le PNUD reste convaincu, à divers égards, que – fondés sur les principes d'universalité, d'inclusivité et de durabilité – les Objectifs de développement durable constituent une véritable opportunité pour la République démocratique du Congo d'amorcer son virage social et de réaliser son objectif d'émergence à l'horizon 2035. Cependant, dans le contexte actuel de décentralisation, l'atteinte de ces résultats dépendront, sous une large mesure, du niveau et du degré du portage politique des ODD au niveau provincial et local, et de la manière dont chaque province les mettra en œuvre et s'en appropriera.

Le PNUD demeure dans tous les cas persuadé que ces priorités ODD seront reflétées intégralement dans les stratégies sectorielles de la province et intégrées dans le Plan provincial de développement (PDP) en cours d'élaboration.

Le PNUD réitère, dans le cadre d'un partenariat sincère, sa disponibilité à soutenir les efforts du Gouvernement provincial du Tanganyika dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement, et à mobiliser les partenaires et les bailleurs des fonds potentiels pour le financement des priorités ODD de la Province, au plus grand bénéfice de sa population.



Priya GAJRAJ

Directeur Pays / PNUD

Sigles et acronymes

| | |
|----------|---|
| AFP | Alliance française de développement |
| APD | Aide publique au développement |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BMD | Banque multilatérale de développement |
| BPPS | Bureau for policy and programme support (service de soutien aux politiques et programme) |
| CAO | Cadres d'accélération des OMD |
| CDF | Franc congolais |
| COP21 | 21 ^e Conférence des parties |
| DEP | Direction d'étude et de planification |
| DSCR | Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté |
| GTO | Groupe de travail ouvert intergouvernemental |
| IDE | Investissement direct étranger |
| IDH | Indicateur de développement humain |
| MAPS | Mainstreaming, Accelerating and Policy support (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques) |
| MTN | Maladie non transmissibles |
| NTIC | Nouvelles technologies de l'information et de la communication |
| OCDD | Observatoire congolais du Développement Durable |
| ODI | Overseas Development Institute |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| OMD | Objectif du millénaire pour le développement |
| PAAA | Programme d'action d'Addis-Abeba |
| PAG | Programme d'actions du Gouvernement |
| PAP | Programme d'actions prioritaires |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PDP | Plan Provincial de Développement |
| PMA | Pays moins avancé |
| PNSD | Plan national stratégique de développement |
| PNUD | Programme des Nations-Unies pour le développement |
| PPDS | Plan Provincial de Développement Sanitaire |
| PQCE | Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi |
| PTF | Partenaire technique et financier |
| RIA | Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée) |
| RDC | République démocratique du Congo |
| REDD | Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation |
| RSCA | Régional Service Center for Africa |
| SNDG | Sustainable development solutions network (Réseau solutions pour le développement durable) |
| UNDG | United Nations Development Group (Groupe des Nations-Unies pour le Développement) |
| UNESCO | Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations-Unies pour l'enfance |
| USD | Dollar américain |
| UNTT | The UN system Task Team on the post-2015 UN development agenda |
| VIH/Sida | Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis |

Liste des figures, tableaux et annexes

| | | |
|---------------------|--|-----------|
| TABLEAU 1. | DOMAINES/SECTEURS NATIONAUX PRIORITAIRES | 24 |
| TABLEAU 2. | RIA – PARTIE I : CROISSANCE INCLUSIVE | 25 |
| TABLEAU 4. | PRÉSENTATION SYNTHÈSE DE L’AGENDA 2030 | 31 |
| TABLEAU 6. | CRITÈRES DE PRIORISATION DES ODD | 32 |
| TABLEAU 7. | PACKAGES NATIONAL ET PROVINCIAL DE L’AGENDA 2030 | 32 |
| TABLEAU 8. | CARTOGRAPHIE DU PACKAGE PROVINCIAL PRIORITAIRE | 33 |
| TABLEAU 9. | SOURCES DE FINANCEMENT | 36 |
| TABLEAU 10 : | CIBLES PRIORISÉE ADDITIONNELLES | 39 |
| TABLEAU 11. | ESTIMATION D’INVESTISSEMENTS | 40 |
| Annexe 1 : | Package provincial de cibles des ODD priorisées et leurs indicateurs | 45 |
| Annexe 2. | Plans et stratégies provinciaux et sectoriels consultés | 56 |
| Annexe 3. | RIA 2 | 57 |
| Annexe 4. | Matrice de priorisation des cibles des ODD au Tanganyika | 92 |
| Annexe 5. | Matrice comparative de cibles priorisées | 12 |

Comme tel a été le cas au niveau national, la province du Tanganyika s'est approprié le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette appropriation est manifeste, entre autres, au travers de la vulgarisation et la sensibilisation sur les ODD mais aussi par le processus de localisation des cibles des ODD. La localisation vise non seulement à identifier les cibles des ODD prioritaires, qui riment avec les spécificités et les priorités provinciales mais surtout à s'imprégner des défis, des possibilités et des stratégies possibles pour faire avancer la mise en œuvre des ODD au niveau local. Le présent rapport fait donc le point du processus de localisation (contextualisation et de priorisation au niveau de la province) des cibles des ODD dans le Tanganyika.

Les principales observations à retenir de ce rapport sont :

- Le Tanganyika, étant une nouvelle province, fait face à plusieurs défis et contraintes pour son développement. Dotée des ressources naturelles importantes et des opportunités de développement énormes, la population du Tanganyika vit paradoxalement dans une pauvreté chronique. L'installation récente des institutions provinciales et l'élaboration d'un Plan de Développement Provincial constituent des facteurs importants pour un développement durable de la province.
- Le programme de développement durable à l'horizon 2030 prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité (ne laisser personne pour compte). Toutefois, l'universalité ne signifie pas uniformité ; elle implique aussi des différenciations. Ainsi chaque province, tenant compte du package national prioritaire, sur base des critères objectifs, est appelé à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles pour leur intégration dans les politiques et stratégies de développement provinciales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.
- L'Agenda 2030 constitue à la fois une opportunité et un défi pour le Tanganyika. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence. Toutefois, le contexte de la province caractérisé notamment par sa fragilité, la faiblesse de l'engagement provincial ainsi que la récurrence des chocs négatifs endogènes et exogènes sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
- En ce qui concerne le Tanganyika, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 101 cibles sont concernées par l'exercice de localisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 10 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat (dont 8 ne s'appliquent pas aux provinces) et la cible 14.7 qui ne s'applique pas en RDC.
- Le package provincial prioritaire de cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2018-2022) comprend 17 ODD, 38 cibles et 61 indicateurs, hormis les cibles relatives à la mise en œuvre et les cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 38% des 101 cibles à prioriser et 22,5% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités du pays et rime avec sa vision d'émergence à l'horizon 2030, garantit sa faisabilité en permettant au pays de leur intégrer aisément dans le PDP et autres stratégies provinciales et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.
- La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 900 millions de dollars, soit 4,7 milliards pour le quinquennat.
- Pour relever le défi financier des ODD au Tanganyika, la province doit trouver comment mobiliser et transmettre les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Les différentes ressources, publiques et privées tant provinciales, nationales qu'internationales (tenant compte de la législation en vigueur), nécessaires pour le financement des ODD, surtout dans les PMA, vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions. La province doit donc capitaliser ces différentes ressources.

En septembre 2016, la République Démocratique du Congo (RDC) a officiellement présenté son rapport national du processus de contextualisation et de priorisation des ODD en RDC. Cet exercice est tributaire de la flexibilité du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les ODD telle que voulue par les pays membres des Nations-Unies¹.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité pour les quinze prochaines années. Il vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. S'inscrivant dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de Développement Durables (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs.

Les ODD et leurs cibles sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Ainsi, si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales, et ce sans méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.

A cet effet, sur les 105 cibles à prioriser, 38 cibles ont été retenues comme prioritaires pour le pays au regard du contexte actuel. D'où le package national prioritaire pour le quinquennat 2017-2021 est constitué de dix-sept ODD, trente-huit cibles et cinquante-huit indicateurs, hormis les quarante-trois cibles relatives à la mise en œuvre et les dix-neuf cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour l'atteinte des objectifs.

Au regard des défis que pose ce nouvel agenda, notamment des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance reformés à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources, une révolution des données statistiques et une collaboration permanente entre toutes les entités concernées, il est évident l'Agenda 2030 ne pourra avoir un effet transformationnel que s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local. Par conséquent, la localisation de l'Agenda est la seule façon d'obtenir des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes. Elle vise à définir les cibles des ODD qui riment avec les priorités, les spécificités et le contexte de chaque province, tout en assurant la cohérence avec le package national prioritaire. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement.

C'est dans cette perspective, en collaboration avec le Ministère National du Plan, au travers l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), et avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), que la province du Tanganyika, en prélude de l'élaboration de son Plan de Développement Provincial (PDP), a conduit de mai à juin 2017 un processus participatif visant, d'une part, le renforcement des capacités provinciales sur les ODD et, d'autre part, la localisation des ODD par la définition des cibles prioritaires au regard des spécificités et du contexte provincial.

Le présent rapport de localisation (contextualisation et de priorisation) des ODD présente le package des ODD et cibles prioritaires du quinquennat 2018-2022 pour la province du Tanganyika. Il témoigne le leadership transformateur du gouvernement provincial en vue de favoriser l'appropriation des ODD au niveau local et maximiser les chances du pays en général et de la province en particulier de les atteindre à l'horizon 2030. Il a été rédigé par les experts de l'OCDD et validé par toutes les parties prenantes de la province du Tanganyika, au cours des ateliers sectoriels et provinciaux organisés en juin 2017. Il est structuré autour de quatre parties traitant du contexte de développement de la province du Tanganyika, des contraintes de développement du Tanganyika, des critères et méthodologie de priorisation des ODD et cibles provinciales ainsi que du financement et stratégie de mobilisation des ressources.

¹ Ce rapport est disponible sur le site www.ocdd.cd.

Contexte du développement du Tanganyika

Le contexte du développement dans la province du Tanganyika est circonscrit au travers de la situation socio-démographique, la situation économique et la situation environnementale. Une description sommaire de la situation politico-administrative est aussi développée pour s'imprégner de l'état actuel de la gouvernance provinciale. Les données utilisées à cet effet proviennent en grande partie des bases des données de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID) et de l'annuaire statistique de l'Institut National de la Statistique (INS). Etant une nouvelle province, l'insuffisance des données est palliée par les rapprochements avec la situation de l'ancienne province du Katanga, le cas échéant.

Situation sociodémographique

1.1. La pauvreté. Comme pour le pays, l'incidence de la pauvreté reste relativement élevée au Tanganyika. En effet, en prenant en compte les statistiques disponibles de l'ancienne province du Katanga, l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale. Elle s'établit à 66,6% contre une moyenne nationale de 63,4%, avec des disparités énormes entre le milieu rural et urbain. En outre, en considérant la pauvreté multidimensionnelle, les chiffres sont aussi élevés : plus de 55% de la population ont au moins 8 privations. Bien que déterminant en milieu rural qu'urbain, le manque de travail est considéré comme la première cause de pauvreté au Tanganyika. Les deux autres causes principales sont l'insuffisance des revenus et le déficit en infrastructures routières.

1.2. Éducation. L'éducation est l'un des domaines où des progrès significatifs ont été enregistrés dans le Tanganyika au cours de la dernière décennie. Avec un nombre d'écoles avoisinant la moyenne nationale, le taux brut de scolarisation s'établit à plus 105% en 2012, avec un indice de parité fille-garçon de 0,9. Néanmoins, le taux net d'admission à l'école primaire reste inférieur à la moyenne nationale et le taux d'achèvement du primaire reste l'un des plus faibles du pays, soit 57,4% contre une moyenne nationale de 63,8%. Notons que, le développement actuel est axé sur la qualité de l'éducation.

1.3. Santé. Les indicateurs relatifs à la santé, notamment ceux de la santé maternelle et infantile sont au rouge partout dans la province du Tanganyika. Les taux de mortalité infantile et néonatale restent très élevés. En 2013, ils se sont établis respectivement à 72 décès pour 1000 naissances vivantes et 32 décès pour 1000 naissances vivantes. Néanmoins, le Tanganyika est l'une des provinces les plus dotées en infrastructure de santé, avec 13 hôpitaux généraux de référence et 272 centres de santé.

Situation économique

2.1. Le secteur réel. Le Tanganyika est une province essentiellement agricole. En moyenne, 70% de sa population pratique une agriculture de subsistance, avec usage des outils rudimentaires (houe, hache, machette, bêche, râteau,...). La main d'œuvre utilisée est essentiellement familiale et aucun intrant moderne n'est utilisé. Néanmoins, il sied de noter l'existence des certaines exploitations agricoles pérennes de palmier à huile et des bananes plantains. La production agricole est principalement constituée de manioc (70%), Arachide (9%), Manioc (8%), riz (7%), maïs (7%) et haricot (1%). La présence du Lac Tanganyika favorise la pratique de la pêche artisanale, essentiellement à Kalemie et Moba, avec plus 35 mille tonnes en 2013. Plusieurs entreprises de pêche industrielle ayant existé dans le passé ont fermé. La dégradation de la situation économique et les guerres à répétition sont parmi les principales causes.

La province du Tanganyika regorge aussi d'importantes potentialités minières à l'instar de l'Or, Coltan, cassitérite et charbon. Seuls l'or et le Coltan sont exploités d'une façon artisanale. Aucune statistique officielle sur la production minière n'existe actuellement. Le charbon est exploité industriellement par la Société INTERLACS dans la production du Ciment gris.

Depuis plus d'une décennie, le commerce est couramment pratiqué notamment à Kalemie, avec une part importante de l'informel. Pour la ville de Kalemie, seuls 213 commerçants sont immatriculés. Ce chiffre s'établit à moins de 100 dans les autres territoires. Les PME qui détiennent tous les documents administratifs, payant toutes les taxes dont ils sont assujettis et qui tiennent la comptabilité selon le système en vigueur en RDC sont donc rares.

2.2. Les Finances publiques. La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques détaille les ressources des provinces notamment les ressources courantes comprenant, entre autres, la part des recettes à caractère national allouées aux provinces (40%) et les impôts et taxes. Globalement, à l'instar de certaines provinces du pays, l'édit budgétaire du Tanganyika est constitué en grande partie des recettes rétrocédées par le pouvoir central. Cette situation est imputable à l'informalisation profonde de l'économie provinciale mais aussi une faible capacité de mobilisation des recettes locales.

2.3. Le secteur extérieur. Partageant la frontière du lac Tanganyika avec trois pays étrangers (le Burundi, la Tanzanie et la Zambie), le Tanganyika est l'une des provinces les plus ouvertes de la RDC. Plusieurs échanges commerciaux sont régulièrement effectués. Les échanges avec la Tanzanie sont plus importants notamment en denrées de première nécessité : sel, sucre, savon, produits d'habillement, etc. Ces échanges, facilités par les ports de Kigoma et de Kalemie, restent largement déficitaires en faveur de la Tanzanie. Hormis certains minéraux exploités artisanalement et qui sont exportés en Tanzanie, Kalemie ne fournit quasiment aucun produit manufacturés à la destination de la Tanzanie.

2.4. Le secteur Monétaire et bancaire. Comme pour le pays, la province du Tanganyika a connu un long moment de pénurie d'institutions financières. En effet, après la reprise économique, le Tanganyika de 2002, autrefois District du Tanganyika, n'était doté d'aucune banque commerciale jusqu'à l'arrivée récente de la Trust Merchant Bank, puis d'Afriland Bank. Néanmoins, l'accès au financement reste un sérieux problème pour le développement économique de la province.

En outre, une grande partie des activités économiques sont exclues du secteur, étant informelles et des petites tailles. Par ailleurs, l'inexistence des Coopératives d'Épargne et de crédits dans la province constitue un sérieux handicap pour le développement économique de la province.

Situation environnementale

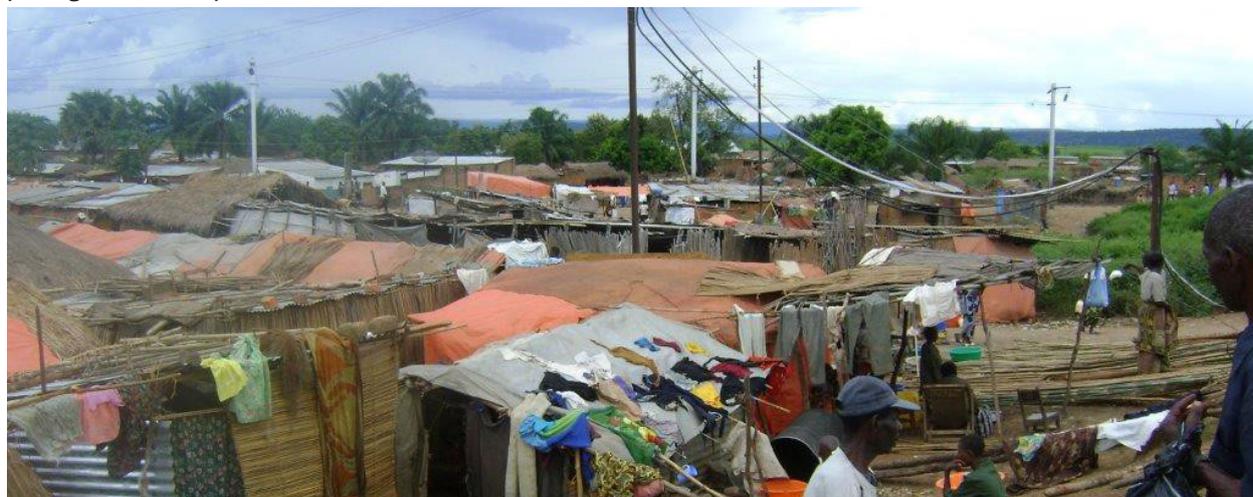
La province du Tanganyika est caractérisée par une diversité environnementale. Elle dispose du lac Tanganyika et des plusieurs cours d'eau. Ils représentent un réseau hydrographique dense, interconnecté et intarissable en raison d'une pluviométrie satisfaisante. Néanmoins, cette variété pose la problématique de la gestion et de sa préservation, à cause notamment de la pollution. Le principal enjeu environnemental du Tanganyika est la gestion efficace du Lac Tanganyika et des menaces des érosions notamment à Kalemie.

Outre l'hydrographie, le Tanganyika détient une faune et une flore diversifiée. Plusieurs espèces d'arbres et d'animaux y sont répertoriés notamment les éléphants qui sont menacés d'extinction en raison du braconnage.

Gouvernance

Les institutions politico-administratives du Tanganyika sont relativement récentes. Devenue province depuis novembre 2015, le Tanganyika est doté d'une Assemblée provinciale, composée de 24 députés provinciaux issus de l'Assemblée de l'ancienne province du Katanga. L'exécutif provincial est composé d'un Gouverneur et d'un vice-Gouverneur élus par l'Assemblée provinciale depuis mars 2016. Plusieurs Entités territoriales Décentralisées (ETDs) sont disséminées au Tanganyika, mais la pratique effective de la décentralisation reste handicapée par plusieurs contraintes politiques et financières. L'installation récente des autorités de la ville de Kalemie constitue un élan majeur pour la suite du processus.

Plusieurs services publics sont encore inexistantes. Néanmoins, l'installation récente des guichets unique de l'Administration publique va sensiblement contribuer à affermir l'autorité de l'État. Par ailleurs, avec des ressources provinciales très insuffisantes, la mise en place de la fonction publique provinciale et autres services provinciaux pose grandement problème.



Contraintes de développement économique et sociale du Tanganyika

Comme clairement démontré ci-haut, la province du Tanganyika regorge beaucoup d'opportunités pour son développement économique et social. Cependant, certaines contraintes sont à relever, sous formes de défis, à savoir :

Le manque d'infrastructures routières et aéroportuaires. Cette situation handicap sérieusement le processus de développement économique et social. Sur l'ensemble du réseau routier de la province, seul moins de 10% est praticable durant toute l'année. L'économie du Tanganyika étant essentiellement agricole, plusieurs exploitants sont préjudiciés par le manque de routes de desserte agricole. Le déficit en infrastructures routières constitue un facteur de manque d'incitations pour le développement agricole et un frein à l'émergence potentielle des activités minières. En outre, l'aéroport de Kalemie ne répond plus aux exigences de développement de la province. En effet, la piste de l'aéroport n'a qu'une longueur de 1750 mètres. Pour permettre aux engins aériens d'atterrir, elle doit être élargie pour atteindre 45 mètres de largeur et 2500 de longueur.

La vétusté du port de Kalemie et d'infrastructures ferroviaires. La réhabilitation du port de Kalemie et des infrastructures ferroviaires est un grand défi pour la province du Tanganyika. L'état vétuste de ces infrastructures prive la province d'un éventail d'opportunités énorme. En effet, le port de Kalemie constitue un important lieu de transit et d'échanges potentiel avec la Tanzanie, le Burundi et la Zambie. Situé à 1000 km de Dar-es-Salam, Kalemie devrait naturellement être un lieu de transit du commerce entre la RDC et la Tanzanie. Une grande part du commerce avec la Tanzanie se fait sur la voie de Kasumbalesa, avec un transit en Zambie. Ce trajet est de plus ou moins 2000 km. Il atteint 3000 km pour arriver au grand Kasai. Le manque d'infrastructures ferroviaire, devant permettre l'évacuation des marchandises de Kalemie vers d'autres centres de consommations et la vétusté du port rend la possibilité de prendre la voie de Kalemie très risquant.

Le déficit en énergie électrique. La province du Tanganyika dispose de deux centrales hydroélectriques vétustes : la centrale de PIANA MWANGA et la centrale de BENDERA. Depuis plus d'une décennie, seule la centrale de BENDERA est fonctionnelle et ce, à moins de 50% de sa capacité. Il est évident qu'avec ce déficit, le développement économique de la province devient problématique. Le défi de la province est de réhabiliter les deux centrales existantes et de promouvoir le développement des énergies renouvelables pour soutenir le développement socio-économique.

Les conflits interethniques. Depuis plus d'une année, le Tanganyika assiste à l'émergence des conflits interethniques, opposant les pygmées et les Bantous. Cette situation aggrave la situation socio-économique déjà fragile et rend les interventions publiques difficiles. Les faibles ressources détenues par la province sont réaffectées dans la résolution des conflits, élaguant ainsi les domaines sociaux au second plan. La résolution de ces conflits de façon durable permettra ainsi d'accélérer le processus de développement provincial notamment par une bonne allocation des ressources publiques.

Les érosions. L'érosion des sols, plus particulièrement l'érosion ravinante, est très manifeste dans le Tanganyika. Les constructions anarchiques et la déforestation sont les deux principales causes. Le phénomène est relativement important à Kalemie particulièrement dans les quartiers construits sur les collines. Lors des saisons pluvieuses, les sables issus des nivellements des sols sont déversés dans le lac Tanganyika par l'eau des pluies. Ceci contribue davantage à l'ensablement du port.

De ce qui précède, il ressort clairement que le Tanganyika fait face à des défis énormes pour son développement et l'amélioration profonde du bien-être de sa population. Le programme de développement à l'horizon 2030 constitue ainsi une opportunité devant servir de catalyseur de l'ambition de développement de la province.

Par ailleurs, le Tanganyika assiste à une coïncidence heureuse. La mise en œuvre de l'Agenda 2030, coïncide avec l'élaboration du Plan de Développement Provincial. Ce Plan qui ambitionne la transformation structurelle de l'économie provinciale, devra contenir les cibles des ODD priorisées pour leur mise en œuvre.

Critères et méthodologie de priorisation

Cette partie analyse et présente les critères et l'approche méthodologique de la priorisation. Hormis la présentation des outils des outils y afférents, une analyse du cadre provincial de planification pour tirer des leçons de ses forces et faiblesses a été menée. Cette analyse a permis de développer le cheminement de la contextualisation et de la priorisation, qui débouche sur la dotation du package provincial des cibles des ODD priorisées.

Analyse Rapide Intégrée des stratégies provinciales de développement

Cette partie présente l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) pour l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement, le cadre provincial de planification analysé ainsi que le profil province résultant de cette analyse.

Outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) du Cadre provincial de planification du Tanganyika

L'Analyse Rapide Intégrée - *Rapid Integrated Assessment (RIA)* - est un outil développé par le BPPS/PNUD, à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD (elle correspond à la troisième étape de la stratégie MAPS, celle qui consiste à soutenir les politiques nationales).

L'analyse RIA est utilisée pour procéder à des évaluations qui donnent un aperçu du niveau d'alignement entre le cadre provincial de planification existant et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle fournit et évalue le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques provinciales, permettant *in fine* d'identifier les lacunes importantes, qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte ainsi que les cibles qui ont été priorisées par multiples secteurs sans coordination intersectorielle.

Elle procède ainsi par une revue globale de toutes les politiques et stratégies existantes au niveau provincial (Cf. RIA2 et RIA1) en vue de s'imprégner du degré de prise en compte et d'intégration dans ces dernières des cibles des ODD. L'outil use de deux matrices, dénommées respectivement RIA 1 et RIA 2, laquelle sert d'annexe à la première.

Le RIA 1, émanation du RIA 2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification provinciale (cf. tableau 3) et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne) et la cible (en colonne), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2, quant à elle, est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies provinciales. Elle reprend en ligne les cibles des ODD et en colonne (i) les domaines nationaux prioritaires – applicables à des entités provinciales, si nécessaire – tels que repris dans les principaux documents de planification, (ii) la stratégie provinciale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée, (iii) les indicateurs retenus pour les cibles spécifiques, (iv) l'institution responsable de la mise en œuvre ainsi que (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans les stratégies de développement. Il s'agit ainsi de présenter ou d'identifier, après exploration ou analyse d'un document de planification donné, un domaine préalablement identifié, contenu dans ledit document, dont la stratégie de mise en œuvre prend en compte une ou plusieurs cibles des ODD. Cette prise en compte est illustrée par l'objectif préconisé dans le document stratégique, les indicateurs y afférents et les institutions ayant la responsabilité de mise en œuvre et du suivi.

Revue du cadre de planification de la province du Tanganyika

Etant une nouvelle province, le Tanganyika n'est doté d'aucun document de planification provincial. Ainsi, pour évaluer le degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre provincial de planification, l'analyse RIA a porté sur le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (PQCE) de l'ancienne province du Katanga. Aussi, ayant le statut d'une province sanitaire bien avant le découpage, la province du Tanganyika est dotée d'un Plan Provincial de Développement Sanitaire. Pour ce faire, seuls ces deux documents constituent le cadre référentiel de planification mis en œuvre dans la province. Aussi, 19 domaines/secteurs nationaux prioritaires ont été définis (cf. tableau 3), partant du cadre de planification et de la coordination du développement existant dans le pays, à savoir les groupes thématiques et sectoriels.

TABLEAU 1. DOMAINES/SECTEURS NATIONAUX PRIORITAIRES

| Domaines / secteurs nationaux prioritaires | |
|--|---|
| 1. | Paix et stabilisation |
| 2. | Sécurité (Armée et Police) |
| 3. | Gouvernance politique et démocratique |
| 4. | Gouvernance administrative et locale |
| 5. | Justice et droits humains |
| 6. | Gouvernance économique |
| 7. | Emploi |
| 8. | Mines, hydrocarbure et énergie |
| 9. | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire |
| 10. | Infrastructures et transport |
| 11. | NTIC et communication |
| 12. | Industrie, commerce et tourisme |
| 13. | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique |
| 14. | Cultures et arts, jeunesse et sport |
| 15. | Protection sociale et humanitaire |
| 16. | Genre et groupe vulnérable |
| 17. | Santé, nutrition et VIH/Sida |
| 18. | Eau, Habitat et urbanisme |
| 19. | Environnement et développement durable |

L'analyse RIA a été menée en deux phases successives. La première, qui fournit un aperçu indicatif, a porté sur le seul document de planification provinciale de référence, à savoir le PQCE. Ensuite, une évaluation intégrée additionnelle a été accomplie après un examen du PPDS/Tanganyika. Ceci s'avère être une opportunité pour la province non seulement pour l'intégration des cibles des ODD prioritaires dans son Plan de développement provincial (PDP) mais aussi en vue de corriger les insuffisances existantes dans le cadre de planification actuel telles que détaillées ci-dessous.

Résultats de l'analyse rapide intégrée – Profil ODD de la province du Tanganyika

L'analyse RIA des documents de planification provinciale et sectorielle du Tanganyika pour évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles, dégage, comme le montre les tableaux suivants (RIA_1), des gaps importants, devant être corrigés dans le PDP.

TABLEAU 2. RIA – PARTIE I : CROISSANCE INCLUSIVE

Tableau 2. RIA 1 : Partie I : Les personnes

| N° | Domaine/Secteur stratégique | ODD non priorisé : | | | | | | | | | | Manque de synergie sectorielle : | | | | | | | | | | ODD-6 : Eau et Assainissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|----------------------|-----|-----|--------------|-----|-----|---------------|-----|-----|-----|----------------------------------|-----|-----|---------------|-----|-----|-------------------------------|-----|-----|-----|-------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|--|
| | | ODD non applicable : | | | | | | | | | | ODD-4 : Education | | | | | | | | | | ODD-5 : Genre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | ODD-1 : Pauvreté | | | ODD-2 : Faim | | | ODD-3 : Santé | | | | ODD-4 : Education | | | ODD-5 : Genre | | | ODD-6 : Eau et Assainissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.9 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 6.4 | 6.5 | 6.6 | | | |
| 1 | Paix et stabilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Sécurité (Armée et Police) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Gouvernance politique et démocratique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Gouvernance administrative et locale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Justice et droits humains | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Gouvernance économique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Emploi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Mines, hydrocarbone et énergie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Infrastructures et transport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | NTIC et communication | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Industrie, commerce et tourisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Cultures et arts, jeunesse et sport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Protection sociale et humanitaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Genre et groupe vulnérable | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Santé, nutrition et VIH/Sida | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Eau, Habitat et urbanisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Environnement et développement durable | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

TABLEAU 3. RIA – PARTIE II : ENVIRONNEMENT

| N° | | Tableau 3. RIA 1 : Partie II : Croissance inclusive | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|-----|-----|-----|-----|-------------------------------|-----|-----|-----|-----|-------------------------|-----|------|-----|-----|-----------------------------------|-----|-----|------|------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|--|--|
| | | DD-7 : Energ | | | | | ODD-8 : Croissance et Emplois | | | | | ODD-9 : Infrastructures | | | | | ODD-10 : Réduction des Inégalités | | | | | ODD-11 : Villes | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 7.1 | 7.2 | 7.3 | 8.1 | 8.2 | 8.3 | 8.4 | 8.5 | 8.6 | 8.7 | 8.8 | 8.9 | 8.10 | 9.1 | 9.2 | 9.3 | 9.4 | 9.5 | 10.1 | 10.2 | 10.3 | 10.4 | 10.5 | 10.6 | 10.7 | 11.1 | 11.2 | 11.3 | 11.4 | 11.5 | 11.6 | 11.7 | | | |
| 1 | Paix et stabilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Sécurité (Armée et Police) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Gouvernance politique et démocratique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Gouvernance administrative et locale | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Justice et droits humains | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Gouvernance économique | | | | | X56 | X59 | | | | | | X71 | | | | X76 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Emploi | | | | | | | | | | X62 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Mines, hydrocarbure et énergie | | | | | | | | | | X64 | X65 | X68 | X69 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Infrastructures et transport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | NTIC et communication | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Industrie, commerce et tourisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Cultures et arts, jeunesse et sport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Protection sociale et humanitaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Genre et groupe vulnérable | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Santé, nutrition et VIH/Sida | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Eau, Habitat et urbanisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Environnement et développement durable | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

TABLEAU 4. RIA – PARTIE III : INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

Tableau 4. RIA 1 : Partie III : Environnement

| N° | Domaine/Secteur stratégique | ODD-12 : Consommation et production | | | | | | | | | | ODD-13 : | | | | | | | | | | ODD-14 : Gestion des Océans | | | | | | | | | | ODD-15 : Gestion terrestre | | | | | | | | | |
|----|---|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|--|--|--|----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | 12.1 | 12.2 | 12.3 | 12.4 | 12.5 | 12.6 | 12.7 | 12.8 | 13.1 | 13.2 | 13.3 | 14.1 | 14.2 | 14.3 | 14.4 | 14.5 | 14.6 | 14.7 | 15.1 | 15.2 | 15.3 | 15.4 | 15.5 | 15.6 | 15.7 | 15.8 | 15.9 | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Paix et stabilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Sécurité (Armée et Police) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Gouvernance politique et démocratique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Gouvernance administrative et locale | | | | | | X98 | | | X100 | | | | | | X105 | | | | | X109 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Justice et droits humains | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Gouvernance économique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Emploi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Mines, hydrocarbone et énergie | X95 | | | X96 | | | | | | | | | | | | | | X107 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | | | | | | | | | | | | | | X104 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Infrastructures et transport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | NTIC et communication | | | | | | | X97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Industrie, commerce et tourisme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Cultures et arts, jeunesse et sport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Protection sociale et humanitaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Genre et groupe vulnérable | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Santé, nutrition et VIH/Sida | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Eau, Habitat et urbanisme | | | | | | | | | | | X102 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Environnement et développement durable | | | | | | | X99 | | | | X101 | X103 | | | | | | X106 | X108 | X110 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

De ces tableaux ressortent les principales conclusions de l'analyse, bien que non-exhaustives, qui devraient directement informer le développement du PDP et des politiques sectorielles de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans leur formulation. Il s'agit de :

S'agissant du contenu et de la cohérence du cadre programmatique :

- Le PQCE et le PPDS intègrent certaines cibles des ODD malgré des lacunes et gaps très importants qui doivent être corrigés dans le PDP en développement mais aussi dans le PPDS en cours (2016-2020). Certes qu'un nombre relativement important de cibles a été pris en compte dans le cadre programmatique, mais il ressort que plusieurs cibles n'y ont pas été intégrées ainsi qu'un faible niveau de cohérence entre les objectifs/actions consignés. En effet, sur les 101 cibles concernées par le processus de localisation, (excluant les 33 cibles de mise en œuvre, les 11 cibles relatives au partenariat², la cible 14.7 qui ne s'applique pas aux pays non-insulaires et les cibles 8.10, 10.5 et 10.6, 10.7 et 16.8, 2.b, 6.a, 7.a, 8.a, 8.b, 10.a, 10.c, 11.c, 12.a et 13.a qui ne concernent pas les provinces au regard de la législation actuelle) 70 cibles (soit 70% de cibles) sont concernées par les objectifs/actions phares poursuivis dans le cadre programmatique provincial actuel et 31 cibles ont été oubliées. Parmi les cibles prises en compte, 68 cibles le sont exclusivement dans le PQCE, une cible, aussi bien dans le PQCE que dans le PPDS et une seule cible n'est prise en compte que dans le PPDS.
- Prise en compte de manière très insuffisante des cibles relatives à la santé tant dans le PQCE que dans le PPDS. Les questions relatives à l'accès universel aux services de santé, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées ainsi que les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles sont absentes dans le cadre de programmation actuel. Seul le VIH/Sida et la mortalité maternelle sont pris en compte dans le PQCE et ce, de manière de très sporadique. Cette lacune est encore criante dans le PPDS, qui s'écarte complètement du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), en ne mettant aucun accent, tant sur les grandes maladies sus-évoquées, mais aussi sur la mortalité maternelle et néo-natale bien qu'élevées dans la province. La prise en compte de ces questions dans le PDP en élaboration, notamment celles relatives à l'accès universels aux services de santé, entre autres, à travers les mutuelles de santé, s'avère sine qua non pour le bien-être de la population afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la bonne santé.
- Plusieurs questions importantes, notamment celles relatives à l'environnement, font allégrement défaut dans la planification actuelle de la province. Il est primordial de considérer les défis de taille : (i) les questions liées à la paix, la sécurité et à (ii) l'environnement dans sa globalité devront constituer le fil conducteur du développement du PDP ; (iii) l'assainissement et une urbanisation durable doivent être considérés comme des facteurs qui induisent un développement durable et le bien-être ; (iv) les questions relatives aux inégalités notamment celles liées aux revenus et à l'accès aux terres doivent aussi bénéficier d'une attention particulière.
- La gestion des ressources halieutiques, notamment la réglementation de la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques doivent être considérées à leur juste valeur. La pêche est l'une des activités clés des personnes vulnérables et des pauvres à travers toute la province du Tanganyika. La prise en compte cette thématique, de manière transversale, dans les stratégies de développement provincial est fortement recommandée.
- Malgré les enjeux actuels, aucune action relative aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique n'est contenue dans la planification actuelle de la province. Certes quelques stratégies sur l'accroissement de l'offre de l'électricité sont reprises dans le PQCE, mais les énergies renouvelables ne font pas partie intégrante des stratégies provinciales. Vu le contexte géographique favorable au développement de plusieurs types d'énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et éolienne, la province devrait promouvoir ces types d'énergie pour non seulement un accès universel et durable mais aussi pour promouvoir la sauvegarde de l'environnement.
- La non-intégration des questions relatives à la paix, la sécurité, à l'environnement, à l'éducation et à la gouvernance locale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Une réponse appropriée du PDP permettra de rendre les actions efficaces et de promouvoir un développement durable. La production des déchets, la réduction de l'impact environnemental négatif des villes (ODD 11.6), la production de déchets (ODD 12.3 et 12.5), les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (12.7), la protection des écosystèmes et de la biodiversité (ODD 15.9) méritent aussi une attention particulière au regard du contexte géographique de la province.

2 Sur les 19 cibles de l'ODD 17 : « Partenariat pour la réalisation de l'Agenda », 8 cibles ne peuvent s'appliquer aux provinces au regard de la législation nationale actuelle. Tel est aussi le cas pour les cibles de mise en œuvre. En effet, sur les 43 cibles de mise en œuvre que contient l'Agenda 2030 (cibles avec numérotation alphanumérique), seules 33 cibles sont applicables en provinces

- Les questions relatives au genre, la participation et à la gouvernance locale sont globalement prise en compte mais leur intégration est insuffisante. Pour mieux soutenir et promouvoir son développement, la province du Tanganyika devra favoriser la gestion participative notamment en tenant compte des personnes vulnérables. Aussi, la promotion de la décentralisation et de la participation de la femme sont cruciales pour un développement intégré, qui ne laisse personne pour compte. Par ailleurs dans le but de favoriser les bonnes pratiques en matière de gestion politique et administrative, le PDP devra promouvoir la coopération décentralisée, tant avec des entités nationales qu'internationales.

En ce qui concerne le processus et la logique de planification du développement :

- Il est impérieux qu'une collaboration permanente entre les différents secteurs soit de mise dans le PDP. En effet, il ressort que la quasi-totalité de secteurs évoluent de manière isolée. Ainsi, à titre d'illustration, les cibles relatives à la santé sont, dans leur quasi-totalité, prises en compte que par le secteur de la santé, pourtant les liens avec l'environnement, l'assainissement, le genre et la pauvreté sont évidents. Tel est le cas aussi pour l'ODD 5 relatif au genre et l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement. Les cibles de l'ODD 8 sont globalement prises en compte par plusieurs secteurs.

En matière des moyens de mise en œuvre et du suivi :

- Absence d'un cadre logique adéquat avec des indicateurs pertinents pour le suivi dans le PQCE. Le PAP y relatif développe un certain nombre d'indicateurs relatifs aux idées d'actions seules. L'effort à fournir est celui d'intégrer les indicateurs priorités dans le PDP. Un tel cadre logique robuste est essentiel pour une gestion du développement axée sur les résultats ;
- Nécessité de faire une analyse détaillée de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin de définir un cadre de financement cohérent du programme (APD, ressources internes, mécanismes innovants, etc.), un mécanisme de transfert de technologie et de coopération (coopération décentralisée, jumelage avec d'autres villes à travers l'Afrique et le monde, etc.), un processus permanent de renforcement des capacités, et une production régulière des données statistiques. Cela étant, ce partenariat mondial doit à tout prix se décliner de manière efficace au niveau du Tanganyika, notamment dans le cadre de la décentralisation, pour que ce dernier en tire profit.

Localisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs

L'exercice de localisation vise à définir les cibles et les indicateurs des ODD qui riment avec les priorités et les spécificités provinciales. Elle permet aussi d'identifier les défis, les possibilités et les stratégies possibles pour faire avancer la mise en œuvre des ODD au niveau local. La suite de cette partie présente le fondement de la priorisation, les critères et la démarche méthodologique préconisée ainsi que le package provincial priorisé pour le quinquennat 2017-2021 à prendre en compte dans le PDP en cours d'élaboration.

Fondement et logique de priorisation des ODD, cibles et indicateurs

L'exigence de priorisation/localisation des ODD et leurs cibles tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 portant sur « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** ».

Au point 55 de ladite résolution, il est énoncé que : « *Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental* ».

TABLEAU 4. PRÉSENTATION SYNTHÈSE DE L'AGENDA 2030

| Objectif de développement durable | Total | Nombre de cible | | | | | | | | |
|---|------------|-----------------------|-----------------------------|----------|---|-------------------------------|-----------|---------------------------|-------------------------------|----------|
| | | A prioriser | | | Servant à la mise en œuvre, applicables aux provinces | | | Partenariat | | |
| | | Pas appliquer aux PVD | Pas appliquer aux provinces | Total | Applicables aux provinces | Non-applicables aux provinces | Total | Applicables aux provinces | Non-applicables aux provinces | |
| 1. Pas de pauvreté | 7 | 5 | | 2 | 1 | 1 | | | | |
| 2. Faim Zéro | 8 | 5 | | 3 | 3 | | | | | |
| 3. Bonne santé et bien-être | 13 | 9 | | 4 | 4 | | | | | |
| 4. Education de qualité | 10 | 7 | | 3 | 3 | | | | | |
| 5. Egalité entre les sexes | 9 | 6 | | 3 | 3 | | | | | |
| 6. Eau propre et Assainissement | 8 | 6 | | 2 | 1 | 1 | | | | |
| 7. Energie propre et d'un coût abordable | 5 | 3 | | 2 | 1 | 1 | | | | |
| 8. Travail décent et croissance économique | 12 | 9 | 1 | 2 | 0 | 2 | | | | |
| 9. Industrie, Innovation et Infrastructures | 8 | 5 | | 3 | 3 | | | | | |
| 10. Inégalités réduites | 10 | 4 | 3 | 3 | 1 | 2 | | | | |
| 11. Villes et communautés durables | 10 | 7 | | 3 | 2 | 1 | | | | |
| 12. Consommation et production responsables | 11 | 8 | | 3 | 2 | 1 | | | | |
| 13. Mesures relatives à lutte contre les chang. Climat. | 5 | 3 | | 2 | 1 | 1 | | | | |
| 14. Vie aquatique | 10 | 6 | 1 | 3 | 3 | | | | | |
| 15. Vie terrestre | 12 | 9 | | 3 | 3 | | | | | |
| 16. Paix, justice et Institutions efficaces | 12 | 9 | 1 | 2 | 2 | | | | | |
| 17. Partenariats pour les ODD | 19 | | | | | | 19 | 11 | 8 | |
| Total | 169 | 101 | 1 | 5 | 43 | 33 | 10 | 19 | 11 | 8 |

Comme on peut le constater, contrairement aux OMD, une des innovations introduites dans le nouvel agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte, à même de lui permettre d'atteindre ledit objectif. Cette démarche relève des différenciations entre pays signataires de l'agenda et de la ferme volonté des États de contextualiser chaque cible en tenant compte des priorités nationales et locales. Par ailleurs, il sied de préciser que la priorisation ne porte pas sur les ODD eux-mêmes mais plutôt sur leurs cibles.

De manière globale, comme illustré dans le tableau ci-dessous, **sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « à prioriser ».** Les cibles servant de mise de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de la priorisation. Elles sont applicables comme telles. Concrètement, en ce qui concerne la province du Tanganyika, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 101 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 33 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (parmi les 43 cibles de mise en œuvre que contient l'Agenda 2030, les cibles 2.b, 6.a, 7.a, 8.a, 8.b, 10.a, 10.c, 11.c, 12.a et 13.a ne concernent pas les provinces au regard de la législation actuelle), les 11 cibles relatives au partenariat (parmi les 19 cibles de l'ODD 17, les cibles 17.2, 17.4, 17.8, 17.9, 17.10, 17.11, 17.12 et 17.13 sont exclusives au Gouvernement central), la cible 14.7 qui ne s'applique en RDC ainsi les 5 cibles (8.10, 10.5 et 10.6, 10.7 et 16.8) qui ne concernent pas les provinces tenant compte des dispositifs légaux en vigueur.

Notons que l'exercice de localisation des ODD ne vise pas à éloigner les provinces des cibles telles que définies au niveau national. Pour ce faire, les provinces, étant à la fois décentralisées et déconcentrées, doivent s'assurer que toutes les cibles prioritaires au niveau national, même celles qui s'appliquent pas en provinces tenant compte des lois et règlements en vigueur, soient atteintes. La localisation s'apparente ainsi à un processus complémentaire, et non exclusif, de la priorisation nationale. Elle consiste, au regard des différences des situations, des priorités et du niveau de développement spécifique à chaque province de la RDC et vu le souci de décentralisation, à définir les cibles qui riment avec les priorités provinciales tout en assurant la cohérence avec le package national priorisé et des dispositifs légaux en vigueur. Ainsi, chaque province définit ses cibles qu'elle juge prioritaire devant être intégrées dans son plan et stratégies de développement provinciaux. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement.

Critères et démarche de priorisation des cibles ODD

Le choix des cibles ne se fait pas de manière arbitraire. Il est mené suivant l'approche de priorisation développé par le RSCA/PNUD. Cette approche procède par une démarche séquentielle, sous trois filtres rigoureux axés sur – la pertinence, le niveau de priorité et la qualité statistique –, qui se repose sur un certain nombre de critères ci-après :

TABLEAU 6. CRITÈRES DE PRIORISATION DES ODD

| Niveau du filtre | Critères de priorisation des cibles ODD |
|------------------|---|
| Filtre 1 | 1. Cibles ODD oubliées (Cf. RIA tableau 1) |
| | 2. Cible correspondante à une cible OMD en retard |
| | 3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie) |
| | 4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable |
| Filtre 2 | 5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (COP 21, Sendai, etc.) |
| | 6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale |
| | 7. Autres priorités provinciales |
| Filtre 3 | 8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable |
| | 9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée |

La rétention de la cible comme prioritaire est tributaire de la relation qu'à la cible avec chaque critère et du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre – *faible, moyen et haute* – (annexe 4). La contrainte de priorisation recommande que pour chaque ODD, un maximum de trois (3) cibles devraient être priorisées selon le nombre de ses cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser pour l'ODD ayant au plus trois cibles, (ii) deux cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de 6 cibles.

Chaque cible est confrontée aux différents critères de priorisation et, au niveau de chaque filtre, un score de priorisation est attribué dans une échelle à trois degrés – *Élevé, Moyen, Faible* –. À l'issue de ce processus séquentiel, des arbitrages éventuels sont menés suivant une approche rationnelle bien définie qui tient compte de l'importance des ODD et de leurs interactions aux priorités nationales en vue de hiérarchiser et de retenir la cible vraisemblablement prioritaire. Les résultats de cet exercice sont documentés dans une Matrice de priorisation afin de garantir l'objectivité du processus (voir annexe 4).

Package ODD et cibles provinciales priorisés

Le package provincial priorisé de cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2018-2022) comprend 17 ODD, 38 cibles et 61 indicateurs (tableau détaillé en annexe 1). Il représente 38% des 101 cibles à prioriser et 22,5% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. *Le package provincial ainsi priorisé n'inclut pas les 33 cibles relatives à la mise en œuvre et les 11 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030. La prise en compte de ces cibles nous donne en conséquence un package provincial élargi et complet³.*

TABLEAU 7. PACKAGES NATIONAL ET PROVINCIAL DE L'AGENDA 2030

| Contenu | Nombre de cibles nationales | Nombre de cibles provinciales | Nombre d'indicateurs nationaux | Nombre d'indicateurs provinciaux |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Agenda post-2015 (1) | 169 | 142 | 241 | 216 |
| Cibles à prioriser (2) | 106 | 101 | 159 | 152 |
| Package national/provincial priorisé (3) | 38 | 38 | 58 | 61 |
| Pourcentage (3)/(2) | 36,20% | 38% | 36% | 40% |

La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités de la province et rime avec sa vision, garantit sa faisabilité en permettant à la province de l'intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement tant provinciales que locales et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les 61 indicateurs priorisés, combinés aux indicateurs des cibles consacrées à la mise en œuvre et au partenariat, constitue un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès du programme provincial de développement durable à l'horizon 2030.

³ Le package élargi et complet est repris en annexe 1. Les cibles et indicateurs en couleur, avec numérotation alphanumérique, sont ceux relatifs à la mise en œuvre de chaque ODD. L'objectif 17 étant celui du partenariat pour la réalisation de l'agenda 2030 est repris comme tel, et ne contient pas de cibles de mise en œuvre.

La cartographie des cibles provinciales priorisées des ODD se présente comme suit :

TABLEAU 8. CARTOGRAPHIE DU PACKAGE PROVINCIAL PRIORISÉ

| Objectifs de développement durable | Cibles ODD à prioriser | | | | | | | | | | Package priorisé | |
|--|------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|------------------|-------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | Cibles | Indicateurs |
| 1. Pas de pauvreté | 1 | | | 2 | | | | | | | 2 | 3 |
| 2. Faim Zéro | 2 | | 2 | | | | | | | | 2 | 4 |
| 3. Bonne santé et bien-être | 2 | | 5 | | | | | 2 | | | 3 | 9 |
| 4. Education de qualité | 2 | | | 1 | 1 | | | | | | 3 | 4 |
| 5. Egalité entre les sexes | | 2 | | | 2 | | | | | | 2 | 4 |
| 6. Eau propre et Assainissement | 1 | 1 | | | | | | | | | 2 | 2 |
| 7. Energie propre et d'un coût abordable | 2 | | | | | | | | | | 1 | 2 |
| 8. Travail décent et croissance économique | | | 1 | | 2 | | | | 2 | | 3 | 5 |
| 9. Industrie, Innovation et Infrastructures | 2 | 2 | | | | | | | | | 2 | 4 |
| 10. Inégalités réduites | 1 | 1 | | 1 | | | | | | | 3 | 3 |
| 11. Villes et communautés durables | 1 | 1 | | | 2 | | | | | | 3 | 4 |
| 12. Consommation et production responsables | | 2 | | | | | 1 | 1 | | | 3 | 4 |
| 13. Mesures relatives à lutte contre les chang. Climat. | 2 | | | | | | | | | | 1 | 2 |
| 14. Vie aquatique | | | | 1 | | 1 | | | | | 2 | 2 |
| 15. Vie terrestre | 1 | | | | 1 | | | | 1 | | 3 | 3 |
| 16. Paix, justice et Institutions efficaces | 4 | | | | 1 | 1 | | | | | 3 | 6 |
| 17. Partenariats pour les ODD | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | 38 | 61 |
| | Cibles priorisées | | | | | | | | | | | |
| | Nombre totale de cible | | | | | | | | | | | |
| N.B. : Le chiffre contenu dans chaque carré correspond au nombre d'indicateurs par cible | | | | | | | | | | | | |

Les cibles ainsi priorisées devront s'arrimer avec les priorités que la province s'est assignée pour un développement intégral, inclusif et durable devant être contenues dans le PDP. Ces priorités peuvent se résumer comme suit :

En ce qui concerne le développement du capital humain dans le cadre du programme de développement à l'horizon 2030, les priorités provinciales sont :

- En matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), la province entend complètement éliminer l'extrême pauvreté et promouvoir l'accès équitables aux ressources de la province, notamment en tenant compte des personnes vulnérables ;
- Concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), l'objectif est d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition. Ainsi, la province envisage entre autres d'augmenter significativement la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones et des exploitants familiaux ;



- Dans le domaine de la santé et du bien-être (ODD 3), réduire significativement la mortalité maternelle en passant le taux en-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, mettre fin à l'épidémie du VIH/Sida, au paludisme et autres maladies négligées sont les objectifs à atteindre. Le Tanganyika ambitionne aussi de faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité ;
- Pour ce qui est du secteur de l'éducation (ODD 4), la province vise à assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants, à augmenter considérablement le nombre de jeunes et adultes compétents dans les domaines techniques et professionnelles, et à garantir l'égalité entre les sexes et la promotion des droits de tous ;
- En matière du genre (ODD 5), la province veut éliminer de la vie tant publique que privée toutes les formes de violences faites à la femme et à Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision ;
- En matière d'accès aux services sociaux de base (ODD 6), l'objectif est d'assurer de manière équitable l'accès de toute la population à l'eau potable, à un coût abordable ainsi qu'au service d'assainissement et d'hygiène adéquats.

Pour promouvoir la croissance forte, inclusive et durable en phase avec le programme de développement durable à l'horizon 2030, les priorités identifiées sont :

- En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), la province s'est assignée à garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable.
- Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), l'ambition est de promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives et la création d'emplois décents, de parvenir au plein emploi productif et garantir à tous un travail décent mieux rémunéré, en promouvant notamment un tourisme durable qui crée des emplois ;
- Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), la province entend mettre en place une infrastructure provinciale de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible et promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous.
- La politique de réduction des inégalités (ODD 10) passe par l'amélioration progressive et rapide des revenus des 40% des populations les plus pauvres, l'autonomisation de toutes les personnes ainsi que la mise en place des politiques salariales équitables ;
- Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), la province vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, aux systèmes de transports viables et accessibles et réduire nettement le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau.

En matière de protection de l'environnement et développement durable, la province s'est assigné comme priorités :

- Dans le cadre de la promotion de la consommation et production responsables (ODD 12), assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles, la promotion des pratiques durables de passations de marchés publics et une large vulgarisation sur le développement durable sont des priorités retenues par la province.
- Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13), la province entend renforcer la résilience et les capacités d'adaptation climatiques face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles ;
- Pour conserver et exploiter de manière soutenable les ressources marines (ODD 14), la province s'engage à réglementer la pêche, mettre un terme à la surpêche, la pêche illicite ainsi qu'à mettre fin à des subventions à la pêche qui contribue à la surcapacité et à la surpêche.
- Afin de préserver les écosystèmes terrestres (ODD 15), l'option levée est de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes, prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel et d'intégrer la gestion des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification provinciale.

Il est évident que la réalisation de ces priorités dépend en grande partie de qualité des institutions provinciales qui promeut et renforce la bonne gouvernance sous toutes ses formes, mais aussi un État de droit. Ainsi, la province s'engage, sans complaisance, à réduire nettement toutes les formes de violence, à instaurer un environnement propice à l'entrepreneuriat en luttant sans relâche contre la corruption et les pots de vin ainsi que de mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Financement et stratégie de mobilisation des ressources

Cette partie pose le défi de financement des ODD au Tanganyika, identifie les sources éventuelles de mobilisation des ressources et estime le coût financier nécessaire à la réalisation des ODD.

Défi crucial de financement des ODD au Tanganyika

La mise en œuvre de l'Agenda 2030, visant à « transformer le monde », nécessitera des ressources financières et technologiques sans précédent. Le rapport « From Billions to Trillions », publié avant le Programme d'Actions Addis-Abeba (PAAA) par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), suggérait que l'étendue des ressources nécessaires pour la réalisation des ODD nécessiterait d'être considérablement augmentée, en montrant également qu'il existait plus d'outils et de ressources financières que jamais pour soutenir les pays dans cet effort. Il a en effet été suggéré que le défi financier auquel il faudra faire face pour mener à bien les ODD est tel qu'il nécessite la mobilisation du moinsdre dollar.

Ce défi de financement se pose partout dans le monde, mais avec beaucoup d'acuité pour les PMA, tel la RDC. En effet, le financement des ODD devra exiger des investissements conséquents dans les domaines de la paix et la sécurité, la santé et l'éducation, l'agriculture et la nutrition, le développement du secteur privé local et la protection de l'environnement, entre autres, afin de garantir la matérialisation de l'ambitieux objectif de l'Agenda 2030 préconisant de « ne laisser personne de côté ». Ce qui s'avère très redoutable pour ces pays dont plus de la moitié de la population est dans l'extrême pauvreté, aux infrastructures défailtantes, aux économies vulnérables aux crises et présentant les plus faibles niveaux en termes de revenus par personne, de santé, d'éducation et d'autres critères de développement.

Sources de financement de l'agenda 2030

Pour relever le défi financier des ODD, le Tanganyika, comme chaque province du pays, doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Le PAAA, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle non seulement à la mobilisation davantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers l'avancement des ODD.

Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD, surtout dans les PMA, vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions.



TABLEAU 9. SOURCES DE FINANCEMENT

| Obligations ¹ | Prêts et garanties | Recettes publiques | Assurance | Fonds | Subventions |
|--------------------------|---|--|--|--|--|
| | Prêts, dont : ▪ Les banques bilatérales et multilatérales de développement (BMD) | Impôts et taxes, dont : ▪ Impôts sur le revenu | Assurance basée sur un indice climatique | Fonds verticaux, dont : ▪ Alliance GAVI | Aide publique au développement (APD) |
| Obligations diaspora | ▪ Autres apports du secteur public (AASP) | ▪ Taxe sur la valeur ajoutée/consommation | | ▪ Fonds mondial | |
| | | ▪ Impôts fonciers | Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes | ▪ (et UNITAID) | Aide philanthropique et autres donations privées |
| | ▪ Facilité de crédits préventive | ▪ Droits de douanes | | ▪ Fonds pour l'adaptation | |
| | ▪ Options de tirage différé au titre des prêts à l'appui de la politique de développement | ▪ Taxes intérieures sur les transactions financières | | ▪ Fonds pour l'environnement mondial (FEM) | |
| | ▪ Options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes | ▪ Taxes sur les billets d'avion | | Fonds vert pour le climat | |
| | | | | Valeurs mobilières et fonds structurés | |
| | ▪ Echanges de créances | | | Fonds d'investissement en microfinance | |
| | ▪ Financement mixte | | | | |
| | ▪ Partenariats public-privé | | | | |
| | Garanties | | | | |

Source : AFD et PNUD, 2016

Estimation du besoin de financement des ODD au Tanganyika

L'estimation des coûts d'investissements pour la réalisation des ODD au Tanganyika est basée sur l'approche développée par le SDSN des Nations Unies, dans son document de travail intitulé « **Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals. Understanding the Billions and Trillions** », publié en novembre 2015.

En effet, pour évaluer les besoins en investissements nécessaires pour la réalisation des ODD, UN Millennium Project 2004 et UNTT 2013 ont fait une revue des approches et méthodologies existantes. En l'absence d'une typologie communément acceptée des méthodologies, ce document distingue cinq types de méthodes en fonction de leur qualité et de leur utilité à évaluer les besoins identifiés des ODD. Il s'agit de :

- Incremental Capital-Output Ratio (ICOR) estimates and other growth models (Coefficient marginal de capital et modèles de croissance) ;
- Simple unit cost estimates or input-outcome elasticities (méthode du coût unitaire simple) ;
- Intervention-based needs assessments (Evaluation des besoins basés sur les interventions) ;
- Computable General Equilibrium (CGE) Models (modèles d'équilibre général calculable) ;
- Integrated Assessment Models (IAMs) (Modèles d'évaluation intégrée).

L'approche utilisée par le SDSN pour l'évaluation des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD est celle d'*Evaluation des besoins basés sur les interventions*, mieux connue sous le nom de « *Intervention-based needs assessments* ». Cette méthode présente plusieurs avantages notamment sa flexibilité, sa prise en compte de la dynamique temporelle, sa capacité de désagrégation (population, géographie, autres dimensions : urbain / rural, genre, etc.), ainsi que son aptitude à servir de cadre de responsabilité et de redevabilité.

Aussi, convient-il de rappeler que cette approche a été largement utilisée par les Nations-Unies dans le costing des OMD (UN millenium Project, 2005), notamment pour l'estimation du supplément de financement pour l'atteinte des OMD au niveau mondial et dans plusieurs estimations des coûts dans les domaines de la santé, de l'éducation et autres secteurs clés.

Étant donné que les ODD décrivent un programme intégré, l'estimation des besoins de financement devrait considérer un certain nombre de questions transversales. Ceux-ci comprennent entre autres :

- Pauvreté (ODD 1). La réduction de la pauvreté est un domaine complexe qui comprend de nombreuses politiques et un large éventail d'investissements, y compris dans le capital social (santé et éducation), le capital physique (infrastructures), le capital des entreprises (petites exploitations agricoles, la pêche artisanale, les petites entreprises, fabrication), et d'autres formes de capital. Étant donné que les ODD visent une couverture universelle de la santé, l'éducation et les infrastructures de base, ils couvrent une part importante des investissements nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté.
- Atténuation du changement climatique et de l'adaptation (ODD 13). De nombreux investissements dans l'atténuation et l'adaptation climatique - comme une usine d'énergie à faible émission de carbone ou de l'infrastructure résiliente au changement climatique - sont impossibles à distinguer sur le plan opérationnel des investissements en « développement » et doivent être structurés et exécutés ensemble. Le maintien d'une séparation entre le « climat » et les investissements de « développement » est analytiquement malsain et irait à l'encontre des stratégies intégrées de développement durable dont le monde a besoin (Schmidt-Traub et Sachs, 2015).
- Égalité des sexes (ODD 5). La majeure partie des besoins d'investissement pour la réalisation de l'égalité des sexes doit être incluse dans les investissements du secteur sensibles au genre, y compris dans l'éducation, la santé et l'accès aux services d'infrastructure de base. Les interventions restantes nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes, y compris les droits sexuels et de la reproduction, la réduction des inégalités liées au genre dans l'emploi, l'augmentation de la participation politique des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et diverses interventions de renforcement des capacités sont moins coûteuses à en croire certaines études (Grown et al., 2006) de sorte que leur exclusion dans cette évaluation préliminaire des besoins d'investissement ODD ne modifie pas sensiblement les résultats globaux.
- Réduction des inégalités (ODD 10). La réduction des inégalités exige des investissements ciblés dans la fourniture d'infrastructures de base et de services publics aux populations marginalisées. La réduction des inégalités sera également améliorée par exemple une fois que des politiques visant à assurer l'égalité des chances (ODD 4 et 5), une couverture sanitaire universelle (ODD 3) sont mises en place. Comme dans le cas de l'égalité des sexes, le reste de politiques, notamment la redistribution des revenus, nécessiteront des investissements relativement modestes. En dépit de leur importance pour la réalisation de l'ODD, ces politiques ne seront donc pas prises en compte dans cette analyse d'investissement.

- Consommation et production durables (ODD 12). La consommation et production durables est une autre priorité transversale majeure. Un grand nombre de besoins d'investissement associés sont couverts par les autres ODD, en particulier l'agriculture durable et la nutrition (ODD 2), l'énergie durable (ODD 9), l'eau et l'assainissement (ODD 6). Les investissements supplémentaires sont difficiles à quantifier car ils nécessitent en grande partie des changements dans les processus de production privée combinés avec des politiques de réglementation efficaces.

De ce qui précède, considérer chaque ODD de manière isolée présente le risque d'un double comptage pour les actions qui contribuent à plus d'une cible. Pour résoudre ce problème, le *UN Millennium Project* a réarrangé toutes les interventions dans les domaines d'investissement distincts regroupant plusieurs ODD complémentaires. De ce fait, les ODD sont catégorisés en 6 domaines d'investissement distincts sur lesquelles on adjoint deux nouvelles rubriques : les données statistiques et l'action humanitaire. Il s'agit de :

- Santé. Cette rubrique met l'accent sur la lutte contre les grandes maladies infectieuses, les maladies non transmissibles (MNT), la mortalité infantile et maternelle, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la couverture universelle. Il va de soi que cet objectif est plus large que les OMD relatifs à la santé (4, 5 et 6), notamment en mettant l'accent sur l'accès universel aux systèmes de santé et l'inclusion des maladies non transmissibles. La réalisation de ce programme dépend également des politiques et des investissements qui répondent aux dimensions cliniques, environnementaux et sociaux de la santé, y compris une alimentation saine. Cela exige donc l'amélioration des politiques et des investissements dans de nombreux domaines en dehors du système de santé, incluant l'éducation, l'égalité des sexes, de l'eau et de l'assainissement, l'énergie propre et gestion de l'environnement.
- Éducation. Les ODD mettent un accent particulier sur l'éducation de qualité au niveau pré-primaire, primaire, secondaire et post-secondaire, y compris l'alphabétisation des adultes. Cela représente un élargissement substantiel par rapport à l'OMD 2, qui ne mettait l'accent que sur l'accès à l'école primaire. En outre, l'accent se déplace vers les résultats scolaires car il a été démontré de façon constante que l'inscription à elle seule ne conduit pas nécessairement à des résultats satisfaisants (UNESCO 2010, 2014).
- La plupart des pays devront renforcer leurs systèmes d'éducation pour atteindre ces objectifs ambitieux, par le biais de l'amélioration des politiques et des investissements accrus dans les infrastructures et les dépenses de fonctionnement, y compris les salaires des enseignants – qui pourraient par exemple réduire les inégalités (ODD 10), réduire la pauvreté (ODD 1) et stimuler la croissance (ODD 8).
- Protection sociale. L'accès universel aux infrastructures de base et des services sociaux prescrits par les ODD contribue efficacement à la réduction de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1). La couverture universelle contre les maladies (ODD 3) offre un mécanisme d'assurance importante contre les chocs imprévus, y compris les blessures et les maladies graves. De même, l'éducation gratuite (ODD 4) permet de réduire la probabilité que les enfants, en particulier les filles, ne vont plus à l'école à cause d'un choc économique subi par la famille. Les investissements à travers les ODD augmenteront la croissance et les revenus de ménages, prémunissant ainsi contre les chocs et la vulnérabilité.
- Agriculture durable et la sécurité alimentaire. Les ODD soulignent la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, ainsi que des soutiens pour les petits agriculteurs grâce à des pratiques agricoles durables (ODD 2 et ODD 12). Certains investissements nécessaires sont des investissements dans l'élimination de la faim, y compris les réponses aux situations d'urgence; amélioration de la nutrition; réponse aux besoins particuliers des petits agriculteurs ou pêcheurs artisanaux; maintien et la restauration des sols productifs (ODD 15); infrastructures rurales; l'augmentation de la productivité et la durabilité de l'agriculture commerciale; la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et l'augmentation de la résilience de l'agriculture au changement climatique.
- Infrastructure. La réalisation des ODD nécessitera une augmentation significative des investissements dans les infrastructures, y compris pour l'énergie (ODD 7), l'approvisionnement en eau (ODD 6), les transports et les télécommunications (ODD 9).
- Une attention particulière des investissements dans les infrastructures doit être d'assurer l'accès universel à l'électricité, des combustibles de cuisson modernes, l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. En plus d'augmenter le niveau des investissements dans les infrastructures, la composition des investissements en capital doit passer des technologies non durables vers une infrastructure durable. Une attention particulière doit être accordée à atteindre toutes les populations non desservies afin de remplir l'engagement de laisser personne pour compte (ODD 10). Les infrastructures de transport, y compris les routes, les chemins de fer et les ports, sont essentielles pour la promotion du commerce (ODD 17 et 9) et de la croissance économique (ODD 8). Les NTIC peuvent également rendre les processus de production plus efficaces (ODD 8), faciliter la collecte et l'échange d'informations, et aider à créer, d'organiser et de renforcer les collectivités (ODD 16).

- Ecosystèmes et biodiversité. Les ODD soulignent l'importance de la préservation et la gestion durable des écosystèmes marins et terrestres, ainsi que la biodiversité (ODD 14 et 15).
- Données statistiques. La réalisation des ODD et la promotion du développement durable nécessitent des investissements importants dans la collecte des données statistiques et les systèmes d'information; une véritable «révolution statistique» est ainsi primordiale aussi bien dans la mise en œuvre que dans l'évaluation.
- Actions humanitaires d'urgence. Un des principes majeurs des ODD est de ne laisser pour compte. Ainsi, il s'avère utile d'accorder une attention toute particulière aux victimes de la guerre, les conflits civils, et les catastrophes naturels qui reçoivent un soutien sous forme d'aide humanitaire.

Du package provincial, il sied de noter les différences qui ressortent par rapport au package national prioritaire. En effet, la priorisation provinciale a permis de retenir des cibles non priorisées au niveau national, comme repris dans le tableau ci-après :

TABLEAU 10 : CIBLES PRIORISÉE ADDITIONNELLES

| ODD | Cibles complémentaires | Indicateurs |
|--------------|------------------------|-------------|
| ODD 1 | 1.4 | 2 |
| ODD 2 | 2.3 | 2 |
| ODD 3 | 3.8 | 1 |
| ODD 4 | 4.5 | 1 |
| ODD 5 | 5.2 | 2 |
| ODD 8 | 8.3 | 1 |
| | 8.9 | 2 |
| ODD 11 | 11.5 | 2 |
| ODD 12 | 12.8 | 1 |
| ODD 13 | 13.1 | 2 |
| ODD 14 | 14.6 | 1 |
| ODD 15 | 15.5 | 1 |
| Total | 12 | 18 |

Il est utile de signaler que ces estimations sont des minima. En effet, elles ne prennent pas en compte des services courants et réguliers de la province ainsi que le fonctionnement et l'opérationnalisation des investissements. Elles ne sont constituées que des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. **En outre, la synergie sectorielle entre protection sociale et les autres secteurs dont la santé et l'éducation explique que les estimations des investissements nécessaires à la protection sociale soient incluses entre autres dans ceux relatifs à la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, etc.** Au regard de la difficulté d'estimer l'autre contenu d'investissements liés à la protection sociale, particulièrement le transfert monétaire, la sécurité sociale, etc., il est impossible de dégager un coût global y relatif. Ce même raisonnement s'applique aussi aux infrastructures hydriques et sanitaires. Troisièmement, les investissements liés à l'adaptation climatique vont largement dépendre de la réponse mondiale face aux changements climatiques et à l'évolution technologique au cours de 15 prochaines années.

TABLEAU 11. ESTIMATION D'INVESTISSEMENTS

| Investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD au Tanganyika (en milliards de USD 2013) | | | | | | |
|--|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|-------------|-------------|--------------|
| Secteurs d'investissement | Investissement | | | Financement | | |
| | Besoin d'investissement | Surplus dû à l'adaptation climatique | Investissement total | Privé (%) | Privé (USD) | Public (USD) |
| 1. Santé | 0,063 | 0,001 | 0,064 | 0,000 | 0,000 | 0,064 |
| 2. Education | 0,087 | 0,000 | 0,087 | 0,000 | 0,000 | 0,087 |
| 3. Protection sociale | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |
| 4. Agriculture et sécurité alimentaire | 0,144 | 0,014 | 0,159 | 1,528 | 0,082 | 0,077 |
| 5. Infrastructures | 0,524 | 0,065 | 0,588 | 1,566 | 0,310 | 0,278 |
| 5.1. Accès à l'énergie moderne | 0,183 | 0,035 | 0,218 | 1,401 | 0,103 | 0,115 |
| Accès à l'électricité et énergie de cuisson | 0,062 | 0,004 | 0,066 | 0,480 | 0,011 | 0,056 |
| Accès à l'électricité | 0,018 | 0,004 | 0,022 | 1,341 | 0,010 | 0,012 |
| Accès à l'énergie de cuisson | 0,044 | 0,001 | 0,045 | 0,063 | 0,001 | 0,044 |
| Infrastructure énergétique | 0,121 | 0,031 | 0,151 | 1,799 | 0,092 | 0,060 |
| 5.2. Accès à l'eau et assainissement | 0,017 | 0,009 | 0,026 | 0,297 | 0,003 | 0,024 |
| Offre basique de l'eau et du système sanitaire | 0,017 | 0,009 | 0,026 | 0,297 | 0,003 | 0,024 |
| Infrastructure hydrique et sanitaire | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |
| 5.3. Infrastructure de transport | 0,212 | 0,021 | 0,233 | 1,619 | 0,127 | 0,106 |
| 5.4. Infrastructures de télécommunication | 0,111 | 0,000 | 0,111 | 2,081 | 0,078 | 0,033 |
| 6. Ecosystème, incluant la biodiversité | 0,012 | 0,000 | 0,012 | 0,446 | 0,002 | 0,010 |
| 7. Données statistiques | 0,001 | 0,001 | 0,002 | 0,000 | 0,000 | 0,002 |
| 8. Réponses urgentes et humanitaires | 0,029 | 0,000 | 0,029 | 0,000 | 0,000 | 0,029 |
| Total Investissement annuel moyen | 0,9 | 0,1 | 0,9 | 3,5 | 0,4 | 0,5 |
| Investissements pour le quinquennat (2017 - 2021) | 4,3 | 0,4 | 4,7 | 17,7 | 2,0 | 2,7 |

Recommandations

L'expérience récente de la mise en œuvre des OMD et les leçons tirées de cette expérience nous permettent de catégoriser les recommandations en cinq catégories : (i) contexte de mise en œuvre, (ii) cadre programmatique, coordination, pilotage et suivi des politiques, (iii) mise en œuvre des réformes, (iv) financement et mobilisation des ressources et (v) questions de priorisation et de contextualisation.

A propos du contexte de mise en œuvre. Pour une bonne mise œuvre des ODD au Tanganyika, il est primordial d'engager des réformes importantes dans la gouvernance et la mobilisation des ressources, d'assurer la cohérence verticale et horizontale des politiques, de mettre en place un cadre de mise en œuvre contraignant ainsi qu'un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi. En outre, l'expérience dans la mise en œuvre des OMD a montré que pour obtenir des résultats escomptés, il faudra : (i) garantir la sécurité publique ; (ii) renforcer la résilience de l'État ; et (iii) créer un climat de confiance mutuelle entre la population et les institutions publiques pour consolider l'appropriation provinciale ; (iv) renforcer la cohésion et la concorde provinciale et (v) créer des partenariats notamment dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le contexte provincial dominé par les conflits armés récurrents, avec leur kyrielle : massacres et déplacements massifs des populations, violences sexuelles et destruction du capital humain, destruction des infrastructures économiques et sociales, éviction des ressources nécessaires au développement, etc. ne peuvent qu'accélérer la paupérisation des populations et anéantir les efforts de reconstruction et de développement.

En matière de planification, coordination, pilotage et suivi des politiques et programmes. De manière relative-ment différente des OMD, la mise en œuvre des ODD exige de la province du Tanganyika l'insertion du packages provincial prioritaire dans son cadre programmatique. L'avantage du Tanganyika est d'assister à un concours des circonstances heureuses. En effet, alors que les ODD viennent d'être priorisés au niveau national, la province vient de lancer son processus de localisation des ODD ainsi que d'élaboration de son PDP. Les cibles et indicateurs priorisés au niveau de la province, sans toutefois ignorer le package national prioritaire, doivent être intégrés dans ce cadre de planification provincial. Un tel exercice fournit des assises à cet agenda, mais également permet une cohérence dans une vision bien définie tant au niveau national que provincial.

S'agissant de la coordination et de pilotage, l'expérience des cadres d'accélération des OMD (CAO) a montré qu'il était possible de réaliser des performances considérables dès lors qu'il y a un ferme engagement. De ce fait, dans le cadre des ODD, il s'avère indispensable, étant donné notamment le caractère changeant des cibles après chaque quinquennat et des priorités provinciales, d'avoir dès le début un pilotage des politiques et programmes allant dans le sens de CAO. Ce pilotage devra être conduit par un leadership proactif, ayant la question des ODD à cœur, avec le devoir des résultats. A ce titre, la province doit collaborer de manière permanente avec l'OCDD, structure technique nationale ayant pour mission le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD en RDC, en vue de maximiser ses chances d'atteindre les ODD à l'horizon 2030.

Dans le cadre de suivi-évaluation des ODD, assorti d'un rapport provincial annuel à la fin de chaque année, le système statistique provincial devra bénéficier de toute l'attention nécessaire afin de permettre tant aux services provinciaux compétents qu'à l'OCDD de suivre constamment l'évolution de la province, et, à cet effet, il est suggéré des analyses permettant des ajustements et réajustements des politiques appliquées.

En matière des réformes des politiques publiques. Le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 est un agenda ambitieux et intégré, avec pour vocation de ne laisser personne pour compte. Cette dernière exigence met au centre les politiques de redistribution au-delà des traditionnelles politiques de stabilisation et d'allocation. Ce qui naturellement oblige à rechercher pas seulement un taux de croissance à deux chiffres, mais également et surtout une croissance soutenable, forte et inclusive. Il faut à la province des réformes drastiques et innovantes, exigeant un leadership politique développementaliste pour rencontrer l'ambition de ce nouvel agenda. Ces réformes doivent outrepasser les considérations individualistes pour viser des considérations sociétales. On est donc en face des politiques qui n'obéissent guère aux cycles politiques et qui doivent lever des distorsions, et le tout porté par un « anti-sectorialisme » si nécessaire.

En matière de financement et mobilisation des ressources. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 900 millions de dollars, soit 4,7 milliards pour le quinquennat. Pour relever le défi financier des ODD, la province du Tanganyika doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable.

Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD vont des recettes publiques aux obligations, prêts et garanties, assurance, fonds verticaux ainsi que les subventions. Le Tanganyika doit donc capitaliser ces différentes ressources, en croissant son effort fiscal, sa crédibilité, l'efficacité de sa coordination, sa capacité locale dans les négociations, etc. sous couvert des autorités nationales.

En ce qui concerne les questions de contextualisation et de priorisation. L'agenda 2030 exige la priorisation et la contextualisation. En conséquence, une approche méthodologique a été définie pour disposer de ce package. Les contraintes méthodologies ont obligé à laisser de côté certaines cibles. A cet effet, il est recommandé à la province, sur base des arbitrages objectifs, de considérer certaines cibles, bien que n'étant pas priorisées, si le contexte l'exige dans son processus de planification. En outre, la priorisation n'est pas exclusive ; toutes les actions susceptibles de promouvoir un développement durable ne peuvent être écartées pour motif qu'elles ne cadrent pas avec les cibles priorisées. En somme, l'exercice de priorisation ne devrait nullement servir à reléguer certaines problématiques loin de préoccupations.

Bibliographie

- AfDB, ADB, EBRD, EIB, IADB, IMF and WB. (2015). From Billions to Trillions: Transforming Development Finance. Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance. Washington, D.C.: African Development Bank, Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development, Inter-American Development Bank, International Monetary Fund, World Bank.
- Grown, C., Bahadur, C., Handbury, J. and Elson, D. (2006). The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment. The Levy Economics Institute of Bard College. Working Paper no. 467. Annandale-on-Hudson, NY : The Levy Economics Institute.
- Hurley, G. et Voituriez, T. (2016). Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité, Agence Française de Développement (AFD) et PNUD, Paris, France.
- Ministère du plan/RDC (2015). Rapport Bilan des OMD en RDC, Kinshasa.
- Lucci, P., Khan, A., Hoy, C. and Bhatkal, T. (2016). Projecting progress : Are cities on track to achieve the SDGs by 2030? London: ODI
- Ministère du plan/RDC (2013). Rapport National OMD : Évaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2012, Kinshasa.
- Ministère du Plan (2015). Annuaire statistique 2014, Institut National de la Statistique (INS), Kinshasa.
- Ministère du plan/RDC (2016). Rapport National: Contextualisation et priorisation des ODD en RDC, Kinshasa.
- Nicolai, S. Hoy, C. Bhatkal, T. and Aedy, T. (2016). Projecting progress. The SDGs in sub-Saharan Africa, Overseas Development Institute (ODI), Londres.
- ONU, Programme d'action d'Addis-Abeba, (2015). Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015.
- Province du Katanga (2011), Plan quinquennal de croissance et de l'Emploi (PQCE), Kinshasa.
- Schmidt-Traub, G. (2015). Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals Understanding the Billions and Trillions, Sustainable Development Solutions Network (SDSN), Working Paper.
- Schmidt-Traub, G. and Sachs, J. (2015). Financing for Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships. SDSN Working Paper. Paris and New York: Sustainable Development Solutions Network.
- UN Millennium Project (2004). Millennium Development Goals Needs Assessments for Ghana, Tanzania, and Uganda. Background paper to Sachs, J. D., McArthur, J.W., Schmidt-Traub, G., Kruk, M. Bahadur, C., Faye, M. and McCord, Gordon (2004). "Ending Africa's Poverty Trap". Brookings Papers on Economic Activity. No. 2: 117-216. 3 September 2004. New York: UN Millennium Project.
- UNESCO (2010). Éducation for All Global Monitoring Report: Reaching the Marginalized. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNESCO (2014). Éducation for All Global Monitoring Report: Éducation for All is affordable – by 2015 and beyond. Policy Paper 06. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNTT (2013). Financing for sustainable development: Review of global investment requirement estimates. UN Task Team Working Group on Sustainable Development Finance, Mimeo.

Annexe 1 : Package provincial de cibles des ODD priorisées et leurs indicateurs

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées | |
|--|---|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | |
| 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour). | 1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) |
| 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) |
| 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes | 1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté 1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) |
| 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté | 1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables |
| Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | |
| 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. | 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience |
| 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. | 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation) |
| 2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés | 2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques 2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées | |
|---|---|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement | 2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole |
| | 2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole |
| 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires | 2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires |
| Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges | |
| 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. | 3.1.1 Taux de mortalité maternelle |
| | 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié |
| 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus | 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans |
| | 3.2.2 Taux de mortalité néonatale |
| 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles | 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population |
| | 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants |
| | 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants |
| | 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants |
| | 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires |
| 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac | 3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge) |
| 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments | 3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne |
| | 3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base |
| 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement | 3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé |
| 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux | 3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie | |
| 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. | 4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe |
| 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. | 4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence |
| 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. | 4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels. |
| 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace | 4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)] |
| 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement | 4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation |
| 4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement | 4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné |
| Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | |
| 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. | 5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe |
| 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales |
| | 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne | 5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit 5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres |
| 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes | 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe |
| 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent | 5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes |
| Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau | |
| 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. | 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité |
| 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. | 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon |
| 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation | 6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics |
| 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement | 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement |
| Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable | |
| 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. | 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité |
| | 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres |
| 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie | 7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées | |
|---|---|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent | 7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable |
| Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | |
| 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. | 8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant |
| 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre | 8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi |
| 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. | 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap |
| | 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap |
| 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés | 8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce |
| 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail | 8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB |
| Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation | |
| 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. | 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année |
| | 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport |
| 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. | 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant |
| | 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total |
| 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement | 9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures |
| 9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises | 9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie |
| 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 | 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie |
| Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein | |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. | 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population |
| 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. | 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap |
| 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. | 10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux |
| 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce | 10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits |
| 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux | 10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) |
| 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 % | 10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré |
| Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables | humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables |
| 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. | 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats |
| 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. | 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap |
| 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. | 11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique |
| | 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique |
| 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale | 11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux | 11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)a |
| | 11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe |
| 11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux | 11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux |
| Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables | |
| 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. | 12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB |
| | 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB |
| 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. | 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés |
| 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. | 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics |
| 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables | 12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles |
| 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux | 12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord |
| 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées | 12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées | |
|--|---|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | |
| 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. | 13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en oeuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) |
| 13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires | 13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars |
| 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés | 13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités |
| Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | |
| 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. | 14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans |
| 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. | 14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable |
| 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés | 14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines |
| 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés | 14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons » | 14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources |
| Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | |
| 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. | 15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières |
| | 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) |
| 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial. | 15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts |
| 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité. | 15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 |
| 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement | 15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |
| 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement | 15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes |
| 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance | 15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illégal dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages |
| Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes | |
| 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. | 16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge |
| | 16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause) |
| | 16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents |
| | 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. | 16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents |
| | 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents |
| 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. | 16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) |
| | 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante |
| 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement | 16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris |
| 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable | 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme |
| Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat | |
| 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. | 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source |
| | 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux |
| 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. | 17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE |
| 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. | 17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total |
| | 17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total |
| 17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés. | 17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services |
| 17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. | 17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies. | 17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération |
| | 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion |
| 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. | 17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement |
| 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications. | 17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet |
| 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. | 17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement |
| 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. | 17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane |
| 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. | 17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales |
| 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés. | 17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement |
| 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques. | 17.13.1 Tableau de bord macroéconomique |
| 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. | 17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable |

| Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées | |
|--|--|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Indicateurs |
| 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable. | 17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays |
| 17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. | 17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable |
| 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. | 17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile |
| 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. | 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle |
| | 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle |
| | 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement |
| 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. | 17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement |
| | 17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 % |

Note : les cibles avec numérotations alphanumériques sont celles relatives à la mise en œuvre de l'agenda. Elles ne sont pas concernées par la priorisation.

Annexe 2. Plans et stratégies provinciaux et sectoriels consultés

| Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés | | | | | |
|---|---|-------|-------------------------|-------|-----------|
| N° | Plans et stratégies | Sigle | Sources | Année | Période |
| 1 | Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi | PQCE | Gouvernement provincial | 2011 | 2011-2015 |
| 2 | Plan Provincial de Développement Sanitaire | PPDS | Ministère de la Santé | 2011 | 2016-2020 |
| | | | | | |

Annexe 3. RIA 2

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/ cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/ cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|---|---|---|--|
| Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar par jour). 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales. | 1 | | | | | | | |
| | 11 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 158 : Accroître le revenu des populations paysannes notamment en leur facilitant l'accès à des marchés plus rémunérateurs, P. 162 : Sédentariser la population dans le milieu rural pour maximiser la production alimentaire, en vue de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte de l'autosuffisance dans la Province | | | | Gouvernement provincial | |
| | 11 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, p. 167 : Favoriser et encourager la création des PME viables pour assurer le développement économique de la Province et l'émergence d'une classe moyenne Katangaise | | | | MINCOM-IND-PMEA | |
| | 11 | Emploi | PQCE, P. 170 : Promouvoir la création d'emplois durable offrant des revenus rémunérateurs dans tous les secteurs | | | | MINTEPS-ETUH | |
| | 12 | Emploi | PQCE Page 189 : Améliorer et Promouvoir les conditions de travail, P. 170 : Promouvoir la création d'emplois durable offrant des revenus rémunérateurs dans tous les secteurs | | | | MINTEPS-ETUH | |
| | 12 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Sédentariser la population dans le milieu rural pour maximiser la production alimentaire, en vue de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte de l'autosuffisance dans la Province | | | | MINGFE-AFFSOCAH | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifiez les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifiez les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des sociétés de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | 13 | Eau, Habitat et urbanisme/emploi | PQCE, P. 174 : Améliorer l'habitat en milieu rural par des logements viabilisés | | | | Gouvernement provincial | |
| | 14 | Emploi | PQCE, P. 191 : Promouvoir et Protéger l'emploi, plus particulièrement celui des jeunes et des nationaux, ... Veiller à la sécurité sociale pour tous. P. 170 : Veiller à la qualité des conditions de travail | | | | Gouvernement provincial | |
| 1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance. | 14 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 145 : Promouvoir et Protéger les droits des femmes et des enfants | | | | M I N G F E - A F F S O C A H | |
| | 15 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 200 : Assurer à la population un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes. | | | | M I N P L S - C O - P E N V | |
| 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental. | 15 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 189 : Améliorer le statut social des enfants et en leur facilitant l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, ... Améliorer le statut social et l'encadrement des personnes de troisième âge | | | | M I N G F E - A F F S O C A H | |
| | 10 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement: Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|---|--|---|---|---|--|
| <p>Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.</p> | 2 | | | | | | | |
| | 21 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 158 : Lutter contre l'insécurité alimentaire sur toute l'étendue de la province | | | | Gouvernement provincial | |
| | 22 | Santé, nutrition et VIH/Sida | PQCE, P. 188 : Eliminer la malnutrition, particulièrement celle affectant les enfants de 0 à 5 ans | | | | Gouvernement provincial | |
| | 22 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 158 : Approvisionner les grands centres en denrées alimentaires de base. | | | | Gouvernement provincial | |
| | 23 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 158 : Accroître le revenu des populations paysannes notamment en leur facilitant l'accès à des marchés rémunérateurs ; P. 162 : Promouvoir la pêche, la pisciculture familiale intégrée et l'agropastoral, P. 162 : Viabiliser les structures d'appui à la production agro-pastorale | | | | MINAGRPE-DR | |
| | 23 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, P. 167 : Favoriser et encourager la création des PME viables pour assurer le développement économique de la province | | | | MINCOM-INDPMEA | |
| | 23 | Infrastructures et transport | PQCE, P. 172 : Réhabiliter/Construire les routes de desserte agricole afin de faciliter les échanges entre centres de consommation et ceux de production | | | | MININF-TRANVCOM | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|---|--|--|---|---|--|
| 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. | 24 | Environnement | PQCE Page 200: Assurer à la population un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes. | | | | MINPLENV-COP | |
| | 24 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Viabiliser les structures d'appui à la production agro-pastorale. | | | | MINAGRPE-DR | |
| 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. | 25 | | | | | | | |
| | 3 | Objetif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges | | | | | | |
| 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. | 31 | Santé, nutrition et VIH/Sida | PQCE, P. 182 : réduire sensiblement les taux de la mortalité maternelle, néonatale (0 à 1 mois) et infantile (>1mois à 59 mois). Atteindre la norme de 15% du crédit budgétaire à allouer au secteur de la santé tel que fixé par les OMD | | | | MINSP-COM | |
| | 19 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifie dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présent dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|--|--|---|---|---|--|
| 3-2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus | 32 | Santé, nutrition et VIH/Sida | PQCE, P. 182 : réduire sensiblement le taux de la mortalité maternelle. Atteindre la norme de 15% du crédit budgétaire à allouer au secteur de la santé tel que fixé par les OMD | | | | MINSP-COM | |
| 3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles | 33 | Santé, nutrition et VIH/Sida | PQCE, P. 183 : combattre et réduire la propagation du VIH/SIDA | | | | MINSP-COM | |
| 3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être | 34 | | | | | | | |
| 3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool | 35 | | | | | | | |
| 3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route | 36 | | | | | | | |
| 3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux | 37 | Santé, nutrition et VIH/Sida | PQCE, P. 182 : maîtriser le contrôle des naissances | | | | MINSP-COM | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|--|--|--|---|---|---|--|
| 3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable | 38 | Santé, nutrition et VIH/Sida | | | PPDS, Axe 1, Obj. 1 : d'ici 2020, augmenter de 30% (soit de 54,6% à 85%) la proportion de la population couverte par un centre de santé, (structure de premier échelon), Obj. 2 : augmenter d'ici 2020 de 30% (soit de 38,5% à 68,5%) la couverture sanitaire de deuxième échelon, S/Axe 2.2 : augmenter de 60% la disponibilité des médicaments et produits de santé de qualité, prioritaires et vitaux, parmi lesquels les 13 médicaments qui sauvent les vies des enfants et des femmes d'ici fin 2020 | Proportion de la population couverte par des CS offrant un PMA conforme aux normes ; Proportion de la population couverte par un HGR offrant un PCA conformes aux normes ; Taux de disponibilité des médicaments et produits de santé de qualité prioritaire et vitaux parmi lesquels les 13 médicaments qui sauvent les vies des enfants et des femmes | MINSP-COM | |
| | 39 | Infrastructures et transports | | | PPDS, S/Axe 2.2, Objectif 1 : moderniser au moins 80% des infrastructures et équipements de la province d'ici fin 2020 | Proportion des infrastructures et équipements modernisés | MINSP-COM | |
| 3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol | 23 | Mines, hydrocarbone et énergie | POCE, P. 166 : Gérer rationnellement les ressources minières, P. 168 : veiller à la stricte application des textes concernant la sécurité des produits pétroliers | | | | MINMINEN-HYDRO | |
| | 24 | Environnement et développement durable | POCE, P. 200 : Assurer la population un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes | | | | MINPLSUIV-ENVI/COOP | |
| | 25 | Santé, nutrition et VIH/Sida | | | PPDS, Axe 1, Objectif 7 : la résilience des structures et service de santé face aux épidémies, urgences et catastrophes est catastrophes s'améliore de 100% d'ici 2020 | Proportion des épidémies, catastrophes et urgences investies dans 48 heures ; Proportion des zones de santé avec équipe d'intervention rapide | MINSP-COM | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifiez les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|--|--|--|---|---|--|
| Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie | 4 | | | | | | | | | |
| | 41 | 28 | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | PQCE, P. 179 : Promouvoir l'éducation de base de qualité pour tous par des mesures incitatives notamment la gratuité de l'enseignement primaire, Accroître le nombre et améliorer la qualité des établissements d'enseignement technique et professionnel diversifiés pour assurer à la communauté une main d'œuvre qualifiée. - Assurer la formation des formateurs à travers des écoles spécialisées de qualité et accroître leur nombre, page 179: - Améliorer l'indice de parité scolaire fille/garçon pour l'atteinte de la proportion de 1/1 | | | | | MINTEPS-ETUH | |
| 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. | 41 | 29 | Infrastructures et transport | PQCE, P. 179 : Viabiliser toutes les infrastructures scolaires tant en milieu urbain que rural. Accroître le nombre des infrastructures scolaires... Accroître le nombre des infrastructures scolaires | | | | | MINTEPS-ETUH | |
| | 42 | 30 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 189 : Améliorer le statut social des enfants et en leur facilitant l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation | | | | | MINTEPS-ETUH | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|---|--|--|---|---|--|
| 4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. | 43 | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | PQCE page 179: - Améliorer l'indice de parité scolaire fille/ garçon pour l'atteinte de la proportion de 1/1 | | | | MINTEPS-ETUH | |
| 4-4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention du travail décent et à l'entrepreneuriat | 44 | Emploi | PQCE, P; 179 : Accroître le nombre et améliorer la qualité des établissements d'enseignement technique et professionnel diversifiés pour assurer à la communauté une main d'œuvre qualifiée | | | | MINTEPS-ETUH | |
| 4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. | 45 | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | PQCE, P. 179 : Réduire le taux de déperdition scolaire, particulièrement chez les filles | | | | MINTEPS-ETUH | |
| 4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. | 46 | | | | | | MINTEPS-ETUH | |
| 4-7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. | 47 | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | PQCE, P. 179 : promouvoir l'éducation de base ; PQCE, Page 189:Veiller à la protection et à la promotion des droits des enfants et des femmes..... | | | | MINTEPS-ETUH | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? | |
|--|--|---|--|--|--|---|---|--|--|
| Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | 5 | | | | | | | | |
| | 51 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 145 : Promouvoir et Protéger les droits des femmes et des enfants, P.189: Veiller à l'intégration du genre dans tous les secteurs de la vie | | | | MINGFE-AFFSOCAH | | |
| | 51 | Emploi | PQCE, P. 170 : Veillez à l'intégration du genre dans le monde du travail | | | | MINGFE-AFFSOCAH | | |
| | 51 | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | PQCE, P. 179 : - Améliorer l'indice de parité scolaire fille/garçon pour l'atteinte de la proportion de 1/1 | | | | MINGFE-AFFSOCAH | | |
| | 51 | Gouvernance politique et démocratique | PQCE, P. 192 : Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité du genre | | | | MINGFE-AFFSOCAH | | |
| | 52 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 145 : Promouvoir et Protéger les droits des femmes et des enfants, P. 189: veillez à la protection et à la promotion des droits des enfants et des femmes notamment l'utilisation illégale des enfants dans le travail et les violences basées sur le genre | | | | MINGFE-AFFSOCAH | | |
| | 53 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 145 : Promouvoir et protéger les droits des femmes et des enfants | | | | MINGFE-AFFSOCAH | | |
| | 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. | | | | | | | | |
| | 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. | | | | | | | | |
| | 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précocé ou forcé et la mutilation génitale féminine. | | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 5-4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national | 54 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 192 : Promouvoir le leadership féminin pour l'autonomisation de la femme | | | | M I N G F E - AFFSOCAH | |
| | 55 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 192 : Promouvoir le leadership féminin pour l'autonomisation de la femme | | | | MINGFE- AFFSOCAH | |
| 5-5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | 55 | Emploi | PQCE, P. 170 : Veiller à la parité du genre dans le Monde du Travail | | | | MINGFE- AFFSOCAH | |
| | 55 | Gouvernance politique et démocratique | PQCE, P. 140 : Contribuer à la recherche de la représentativité, 30% au moins, des femmes à tous les niveaux des instances politiques | | | | MINGFE- AFFSOCAH | |
| 5-6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi. | 56 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? | |
|--|----------|---|--|--|--|---|---|--|--|
| Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau | 6 | | | | | | | | |
| | 61 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 186 : Augmenter l'accès des populations à l'eau potable | | | | MINENMIN-HYDR | | |
| | 61 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Promouvoir l'habitat rural, l'hydraulique rurale et les routes de desserte agricole | | | | MINAGR-PECH-DEVVRUR | | |
| | 62 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 186 : Assurer l'assainissement et l'hygiène du milieu, P. 174 : Améliorer l'habitat en milieu rural par des logements viabilisés | | | | Gouvernement provincial | | |
| | 62 | Environnement et développement durable | PQCE Page 199: Assurer un environnement sain | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | | |
| | 62 | Infrastructures et transports | PQCE, P. 173 : Réhabiliter/ Construire les ouvrages d'art et d'assainissement | | | | MINITVC | | |
| | 63 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 198 : Assurer la gestion rationnelle de l'eau au regard des impératifs environnementaux | | | | MINENMIN-HYDRO | | |
| | 63 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 200 : Assurer à la population un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes. | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | | |
| | 64 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 186 : Augmenter l'accès des populations à l'eau potable | | | | | MINENMIN-HYDRO | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. | 65 | | | | | | | |
| 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs | 66 | Eau, Habitat et urbanisme | POCE, P. 198 : assurer la gestion rationnelle de l'eau au regard des impératifs environnementaux | | | | MINENMIN-HYDRO | |
| Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable | 7 | | | | | | | |
| 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. | 71 | Mines, hydrocarbure et énergie | POCE, P. 168 : Organiser et intensifier la prospection des gisements pétroliers dans la province, P. 169 : Accroître le Niveau de desserte en électricité | | | | MINENMIN-HYDRO | |
| 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. | 72 | | | | | | | |
| 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. | 73 | | | | | | | |
| Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | 8 | | | | | | | |
| 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. | 81 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|---|--|--|---|---|--|
| 8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre | 82 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE p 158 accroître le revenu des populations paysannes notamment en leur facilitant l'accès à des marchés plus rémunérateurs, P. 162 : viabiliser les structures d'appui à la production agro-pastorale | | | | Gouvernement provincial | |
| | 82 | Gouvernance économique | PQCE P. 146 : relancer et redynamiser les activités économiques de la province, réduire progressivement la dépendance de l'économie de la Province vis-à-vis du secteur minier par la diversification | | | | Gouvernement provincial | |
| | 82 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, P. 164 : Valoriser les produits locaux | | | | Gouvernement provincial | |
| | 82 | Mines, hydrocarbure et énergie | PQCE, P. 166 : Renforcer la performance du secteur minier en vue de conforter son rôle moteur dans l'économie | | | | MINENMIN-HYDRO | |
| | | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifie dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifiez les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|---|--|--|--|---|---|--|
| 8-3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. | 83 | Gouvernance économique | PQCE, P. 152 : Doter de la province d'un porte-feuille propre, en vue de lui permettre d'accroître ses ressources et d'avoir un regard sur certains secteurs d'activité de l'économie, P. 146 : relancer et redynamiser les activités économiques de la province, ... réduire progressivement la dépendance de l'économie de la Province vis-à-vis du secteur minier par la diversification | | | | | Gouvernement provincial | |
| | 83 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE p 158 Accroître le revenu des populations paysannes notamment en leur facilitant l'accès à des marchés plus rémunérateurs, P. 162 : Promouvoir la pêche, la pisciculture familiale intégrée et l'agroforesterie | | | | | Gouvernement provincial | |
| | 83 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE P. 164 : Attirer les investisseurs dans le secteur de l'Industrie, P. 167 : Favoriser et encourager la création des PME viables, P. 167 : Rendre obligatoire la sous-traitance auprès des grandes entreprises mères et autres installées dans la province pour permettre l'écllosion des PME | | | | | M I N C O - MIND-PMEA | |
| | 83 | Emploi | PQCE, P. 170 : Promouvoir la création d'emplois durable offrant des revenus, Mettre en place une politique incitative à l'investissement créateur d'emplois, P. 191 : Promouvoir et protéger l'emploi particulièrement celui des jeunes et des nationaux | | | | | Gouvernement provincial | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décentral de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. | 84 | | | | | | | |
| 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. | 85 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 145 : promouvoir et protéger les droits de la femme | | | | M I N G F E - AFFSOC | |
| | 85 | Emploi | PQCE, P. 170 : promouvoir la création d'emplois durable offrant des revenus, Mettre en place une politique incitative à l'investissement créateur d'emplois, P. 191 : Promouvoir et protéger l'emploi particulièrement celui des jeunes et des nationaux | | | | Gouvernement provincial | |
| 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. | 86 | Emploi | PQCE, P. 170 : promouvoir la création d'emplois durable offrant des revenus rémunérateurs dans tous les secteurs | | | | Gouvernement provincial | |
| | 86 | Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique | PQCE, P. 179 : Accroître le nombre et améliorer la qualité des établissements d'enseignement technique et professionnel diversifiés pour assurer à la communauté une main d'œuvre qualifiée, P. 180 : Assurer la formation des formateurs à travers des écoles spécialisés de qualité et accroître leur nombre | | | | M I N E D U C F P | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. | 87 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 145 : Promouvoir et protéger les droits de la femme | | | | M I N G F E - AFFSOC | |
| | 87 | Emploi | PQCE, P. 170 : Veiller à la qualité des conditions de travail | | | | M I N T R A V - PRSOC | |
| 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. | 88 | emploi | PQCE, P. 170 : Veiller à la parité du genre dans le monde de travail, veiller à la qualité des conditions de travail, P. 191 : Veiller à la santé, à la sécurité des travailleurs et à leurs conditions de travail, veiller à la paix sociale dans les milieux professionnels | | | | M I N G F E - AFFSOC, M I N T R A V - PRSOC | |
| | 88 | Protection sociale et humanitaire | PQCE, P. 189 : Améliorer et promouvoir les conditions de travail | | | | M I N T R A V - PRSOC | |
| 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux. | 89 | Gouvernance économique | PQCE, P. 152 : Doter de la province d'un porte feuilles propre, en vue de lui permettre d'accroître ses ressources et d'avoir un regard sur certains secteurs d'activité de l'économie, P. 146 : relancer et redynamiser les activités économiques de la province, réduire progressivement la dépendance de l'économie de la Province vis-à-vis du secteur minier par la diversification | | | | Gouvernement provincial | |
| | 89 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, P. 164 : Valoriser les produits locaux | | | | Gouvernement provincial | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteurs qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|--|---|--|--|---|---|--|
| 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance | 810 | | | | | | | |
| Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation | 9 | | | | | | | |
| 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. | 91 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 158 : Accroître le revenu des populations paysannes notamment en leur facilitant l'accès à des marchés | | | | Gouvernement provincial | |
| | 91 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, P. 164 : Attirer les investisseurs dans le secteur de l'Industrie | | | | Gouvernement provincial | |
| | 91 | Infrastructures et transport | PQCE, P. 172 : Réhabiliter/construire les routes de desserte agricole, p. 173 : réhabiliter/construire les routes conformément aux standards... veiller au respect des normes Techniques nécessaires à la préservation des routes, veiller au respect des normes techniques nécessaires à la sécurité et à la prévention des ouvrages d'art | | | | MINITYC | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|---|--|--|---|---|--|
| 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. | 92 | Gouvernance économique | PQCE, P. 146 : relancer et redynamiser les activités économiques de la province, P. 152 Améliorer le climat des affaires, afin d'attirer les investisseurs et de permettre à ceux qui sont déjà établis d'exercer sereinement leurs activités. | | | | MINECOFIN | |
| | 92 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Viabiliser les structures d'appui à la production agro-pastorale, Promouvoir la pêche, la pisciculture familiale intégrée et l'agroforesterie | | | | Gouvernement provincial | |
| | 92 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, P. 164 : stabiliser et relancer la production des industries manufacturières existantes dans la province, Développer les Industries utilisant les matières premières locales, Promouvoir et développer les industries actuellement inexistantes, pourtant indispensable à la province | | | | Gouvernement provincial | |
| 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés. | 93 | Industrie, commerce et tourisme | PQCE, P. 167 : rendre obligatoire la sous-traitance auprès des grandes entreprises minières et autres installées dans la province pour permettre l'éclosion des PMEAs, favoriser et encourager la création des PMEAs viables pour assurer le développement économique de la province et de l'émergence d'une classe moyenne, faciliter l'accès des PMEAs aux marchés publics et au financement, P. 164 : Développer les Industries utilisant les matières premières locales | | | | M I N C O - MIND-PMEA | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement: Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|-----------|---|--|--|---|---|---|--|
| 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. | 94 | Infrastructures et transport | PQCE, P. 171 : Réhabiliter, fiabiliser et rentabiliser le transport ferroviaire, lacustre (P. 172), P. 172 : réhabiliter/construire les routes de desserte agricole afin de faciliter les échanges entre les centres de consommation et ceux de production, P.173 : réhabiliter/construire les routes conformément aux standards | | | | MININF-TRANVCOM | |
| | 95 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Viabiliser les structures d'appui à la production agro-pastorale | | | | Gouvernement provincial | |
| Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein | 10 | | | | | | | |
| 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. | 101 | | | | | | | |
| 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. | 102 | Protection sociale et humanitaire | PQCE, P. 189 : Veiller à l'intégration du genre dans tous les secteurs de la vie, | | | | MINGFE-AFFSOC | |
| | 102 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 192 : Instaurer un environnement institutionnel, socio-culturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité du genre | | | | Gouvernement provincial | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|---|--|--|---|---|--|
| 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. | 103 | 84 | POCE, P. 140 : Contribuer à la recherche de la représentativité des femmes à tous les niveaux P. 175 : Veiller à la protection et à la promotion des droits des enfants et des femmes | | | | Gouvernement provincial, MIN-GFE-AFFSOC | |
| 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. | 104 | 85 | POCE, P. 183 : Veiller à la sécurité sociale pour tous... | | | | MIN TRAV- PREVSOC | |
| 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles. | 105 | | | | | | | |
| 10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes. | 106 | | | | | | | |
| 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. | 107 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifie dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/ cible la plus proche dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/ cible la plus proche abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|---|--|--|---|---|--|
| Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables | 11 | | | | | | | |
| | 111 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Sédentariser la population dans les milieux ruraux. Promouvoir l'habitat rural, hydraulique rurale et les routes des dessertes agricoles | | | | MINAGRI-DEVURURAL | |
| 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. | 111 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 174 : Mettre en place une politique adéquate en matière d'habitat et de gestion du patrimoine privé de l'Etat, Améliorer l'habitat en milieu rural par des logements viabilisés, Mettre en place une politique adéquate en matière d'urbanisme, P. 175 : Mettre en place une politique adéquate en matière du cadastre, Mettre en place une politique adéquate en matière des titres immobiliers | | | | Gouvernement provincial | |
| | 112 | Protection sociale et humanitaire | PQCE, P. 145 : promouvoir et protéger les droits de la femme | | | | MINGFE-AFFSOC | |
| 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. | 112 | Infrastructures et transport | PQCE, P. 171 : Réhabiliter, fiabiliser et rentabiliser le transport ferroviaire, lacustre, P. 172 : Réhabiliter, fiabiliser et rentabiliser le transport ferroviaire, lacustre, P. 173 : réhabiliter/construire les routes conformément aux standards | | | | MINIFRTR-VCOM | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. | 113 | Gouvernance Administrative et locale | PQCE, P. 141 : Contribuer à l'émergence d'une véritable administration territoriale de développement | | | | Gouvernement provincial | |
| | 113 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 175 : Améliorer les services rendus par les titres immobiliers aux usagers | | | | MINTRV-COM-AFF-FONC | |
| | 113 | Gouvernance politique et démocratique | PQCE, P. 139 : Contribuer à l'avènement effectif de la décentralisation | | | | Gouvernement provincial | |
| 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial. | 114 | | | | | | | |
| 11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. | 115 | | | | | | | |
| 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. | 116 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 186 : Assurer l'assainissement et l'hygiène des milieux | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | |
| 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. | 117 | Eau, Habitat et urbanisme | PQCE, P. 174 : Mettre en place une politique adéquate en matière d'urbanisme | | | | MINTRV-COM-AM-TERR | |
| | 117 | Protection sociale et humanitaire | PQCE P. 145 : promouvoir et protéger les droits de la femme | | | | MINGFE-AFFSOC | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|-----------|---|--|--|--|---|---|--|
| Objectif 12 : Instauration des modes de consommation et de production soutenables | 12 | | | | | | | |
| 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement. | 121 | | | | | | | |
| 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. | 122 | Mines, hydrocarbure et énergie | PQCE, P. 166 : Gérer rationnellement les ressources minières, P. 168 : veiller à la stricte application des textes concernant la sécurité des produits pétroliers | | | | MINENMIN-HYDRO | |
| 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. | 123 | | | | | | | |
| 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. | 124 | Mines, hydrocarbure et énergie | PQCE, P. 166 : Gérer rationnellement les ressources minières, P. 168 : veiller à la stricte application des textes concernant la sécurité des produits pétroliers | | | | MINENMIN-HYDRO | |
| 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. | 125 | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|-----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité. | 126 | | | | | | | |
| 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. | 127 | | | | | | | |
| 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature. | 128 98 | NTIC et communication | POCE, P. 143 : Contribuer à l'amélioration de la couverture totale de la province par des médias tant officiels que privés, accompagner les organes compétentes pour l'application des textes légaux et réglementaires en la matière, P. 178 : Moderniser le secteur de l'information et de la presse, Assurer la couverture médiatique de l'ensemble de la province par les chaînes officielles | | | | MINISANT-COMMED | |
| | 128 | Gouvernance administrative et locale | POCE, P. 153 : Redynamiser et renforcer le rôle de la planification et de la coordination dans les activités de la province pour son développement | | | | Gouvernement provincial | |
| Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | 13 | | | | | | | |
| 13-1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. | 131 | Environnement et développement durable | POCE, P. 200 : Assurer la pollution un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | |
| 13-2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. | 132 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteurs qu'identifiés dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|-----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 13-3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. | 133 | Gouvernance administrative et locale | PQCE, P. 153 : Redynamiser et renforcer le rôle de la planification et de la coordination dans les activités de la province pour son développement | | | | Gouvernement provincial | |
| Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | 14 | | | | | | | |
| 14-1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. | 141 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 197 : Protéger la biodiversité aquatique, P. 200 : Assurer la population un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | |
| 14-2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans. | 142 | Eau, Habitat et urbanisme | Assurer un environnement sain | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | |
| 14-3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux. | 143 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 197 : Assurer la gestion rationnelle de l'eau (de surface et souterraine) au regard des impératifs environnementaux | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | |
| | 143 | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. | 144 | Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire | PQCE, P. 162 : Promouvoir la pêche, l'agriculture familiale intégrée et l'agroforesterie | | | | MINAGRIC-PEC-ELEV | |
| 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles. | 145 | Gouvernance et locale | PQCE, P. 153 : Redynamiser et renforcer le rôle de la planification et de la coordination dans les activités de la province pour son développement, P. Redynamiser les structures de production des données fiables dans la province | | | | Gouvernement provincial | |
| 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. | 146 | | | | | | | |
| 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. | 147 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur dans lequel les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? | |
|--|--|---|--|--|--|---|---|--|--|
| <p>Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> | 15 | | | | | | | | |
| | 151 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 200 : Préserver l'équilibre climatique, P. 200 : Assurer la population un environnement dépourvu de pollution, sous toutes ses formes | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | | |
| | 151 | Mines, hydrocarbone et énergie | PQCE, P. 166 : Gérer rationnellement les ressources minières | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | | |
| | 152 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 201 : Préserver la biodiversité animale et végétale | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | | |
| | 152 | Gouvernance administrative et locale | PQCE, P. 153 : Redynamiser et renforcer le rôle de la planification et de la coordination dans les activités de la province pour son développement | | | | Gouvernement provincial | | |
| | 153 | Environnement et développement durable | PQCE, P. 203 : Assurer une gestion rationnelle du sol et du sous-sol conformes aux exigences environnementales | | | | MINPLSUIV-ENVCOOP | | |
| | 154 | | | | | | | | |
| | 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. | | | | | | | | |
| | 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial. | | | | | | | | |
| | 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. | | | | | | | | |
| | 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagnoux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable. | | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifient les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|--|--|--|--|---|---|--|
| 15-5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. | 155 | | | | | | | |
| 15-6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. | 156 | | | | | | | |
| 15-7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande. | 157 | | | | | | | |
| 15-8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. | 158 | | | | | | | |
| 15-9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité. | 159 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| Objectif 16 :Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes | 16 | | | | | | | |
| | 161 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 189 : Veiller à la protection et à la promotion des droits des enfants et des femmes notamment l'utilisation illégale des enfants dans le travail et les violences basées sur le genre | | | | MININTSE-CUR-DROI-THU | |
| 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. | 161 | justice et droits humains | PQCE, P.145 : promouvoir et protéger les droits des femmes et des enfants | | | | M I N G F E - AFFSOC | |
| | 161 | Paix et stabilisation | PQCE, P. 138 : assurer et consolider la paix et la justice sur l'étendue de la province | | | | MININTSE-CUR-DROI-THU | |
| 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. | 162 | justice et droits humains | PQCE, P.138 : Contribuer à la promotion d'un état de droit | | | | MININTSE-CUR-DROI-THU | |
| | 162 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P.145 : promouvoir et protéger les droits des femmes et des enfants, P. 189 : Veiller à la protection et à la promotion des droits des enfants et des femmes notamment l'utilisation illégale des enfants dans le travail et les violences basées sur le genre | | | | M I N G F E - AFFSOC | |
| 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. | 163 | Justice et droits humains | PQCE, P. 145 : promouvoir et protéger les droits des femmes et des enfants | | | | M I N G F E - AFFSOC | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. | 164 | | | | | | | |
| 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. | 165 | Justice et droits humains | PQCE, P.138 : contribuer à la promotion, dans la province du Tanganyika, d'un État de droit, P. 152: améliorer le climat des affaires, afin d'attirer les investisseurs et de permettre à ceux qui sont déjà établis d'exercer sereinement leurs activités dans le respect de la loi | | | | | |
| | 165 | Gouvernance économique | PQCE, P. 148 : Instaurer une bonne gouvernance financière de la province, Assainir et maîtriser les dépenses | | | | | |
| 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. | 166 | Gouvernance administrative et locale | PQCE, P. 139 : Contribuer à l'avènement effectif de la décentralisation, P. 141 : Contribuer à l'émergence dans la province du rôle du parlement | | | | | |
| | 166 | Gouvernance politique et démocratique | PQCE, P. 148: Contribuer à l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes à tous les niveaux, P. 141 : Contribuer à l'émergence d'une véritable Administration territoriale de développement | | | | | |
| 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. | 167 | Genre et groupe vulnérable | PQCE, P. 140: Contribuer à la recherche de la représentativité, 30% au moins, des femmes a tous le niveaux des instances politique | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|-----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial. | 168 | | | | | | | |
| 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. | 169 | | | | | | | |
| 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. | 1610 | 121 NTIC et communication | PQCE, P. 143 : Contribuer à l'amélioration de la couverture totale de la province par des médias tant officiels que privés, accompagner les organes compétentes pour l'application des textes légaux et réglementaires en la matière, P. 178 : Moderniser le secteur de l'information et de la presse, Assurer la couverture médiatique de l'ensemble de la province par les chaînes officielles | | | | | |
| Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat | 17 | | | | | | | |
| 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. | 171 | 122 Gouvernance économique | PQCE, P. 148 : Accroître les ressources de la province, Assainir les dépenses | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement: Identifier l'objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|--|--|--|---|---|---|--|
| 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. | 172 | | | | | | | |
| 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. | 173 | | | | | | | |
| 17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés. | 174 | | | | | | | |
| 17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. | 175 | | | | | | | |
| 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies. | 176 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif/cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 17-7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. | 177 | | | | | | | |
| 17-8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications. | 178 | | | | | | | |
| 17-9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. | 179 | | | | | | | |
| 17-10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. | 1710 | | | | | | | |
| 17-11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. | 1711 | | | | | | | |

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés. | 1712 | | | | | | | |
| 17.13 Renforcer la stabilité macro-économique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques. | 1713 | | | | | | | |
| 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. | 1714 | | | | | | | |
| 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable. | 1715 | | | | | | | |
| 17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. | 1716 | | | | | | | |
| 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. | 1717 | | | | | | | |

| ODD/ Cibles | Encodage | Domaine/Secteur qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle provinciale de développement : Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible | Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|--|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 17:18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement; l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes; ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. | 1718 | | | | | | | |
| 17:19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. | 1719 | Gouvernance administrative et locale | POCE, P. 156 : redynamiser les structures de production des données statistiques fiables dans la province | | | | | |

Annexe 4. Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Tanganyika

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|-----------------------|---|--|---|-----------------------|---|---|--|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Niveau d'appréciation | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable |
| Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour). | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la réduction de la pauvreté permet d'autonomiser les femmes, les jeunes, les enfants, l'accès aux services sociaux de base, etc. | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et la dimension économique | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de Sendai | Oui, la cible vise l'éradication de l'extrême pauvreté | Oui, la province du Tanganyika vise à éradiquer la pauvreté | Haute | Oui, plusieurs enquêtes organisées régulièrement permettent de mesurer la cible | Oui, les données peuvent être désagrégées | Cible retenue |
| 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la réduction de la pauvreté permet d'autonomiser les femmes, les jeunes, les enfants, l'accès aux services sociaux de base, etc. | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et la dimension économique | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de Sendai | Oui, la cible vise l'éradication de toute sorte de pauvreté | Oui, la province du Tanganyika vise à éradiquer la pauvreté | Haute | Oui, plusieurs enquêtes organisées régulièrement permettent de mesurer la cible | Oui, les données peuvent être désagrégées | Cible non retenue |
| 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la réduction de la pauvreté permet d'autonomiser les femmes, les jeunes, les enfants, l'accès aux services sociaux de base, etc. | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et la dimension économique | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de Sendai | Oui, les mesures de protection sociale visent à protéger les pauvres contre les chocs négatifs | La protection est l'une des priorités provinciales | Haute | Non, néanmoins des données partielles et éparpillées existent notamment dans la santé, de l'éducation et du genre | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|--|--|---|--------------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le POCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, l'accès à des services financiers permet l'autonomisation des femmes | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et la dimension économique | Haute | Non, cette cible ne serait reprise dans aucun engagement international | Oui, l'accès aux terres permet de réduire la pauvreté au travers l'agriculture | Oui, l'équité dans l'accès aux ressources est l'une des priorités de la pauvreté | Haute | Oui, l'indicateur existe en partie (Un seul des deux indicateurs prévus) | Oui, l'indicateur disponible peut être désagrégé | Haute | Cible retenue |
| 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le POCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la résilience des pauvres prend en compte plusieurs aspects transformatifs | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la 21e et 22e conférence des parties | Oui, la réduction de l'exposition des chocs rend les pauvres résilients | Non, bien qu'importante, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Haute | Non, mais les données brutes existent dans certains secteurs | Non, mais la possibilité de le faire est de mise | Faible | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|-----------------------|---|--|---|-----------------------|---|--|---|-----------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, l'éradication de la faim permet l'accès aux ressources nécessaires pour un développement intégral | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de Sendai | Oui, la faim et la pauvreté sont deux réalités similaires | Oui, la réduction est l'une des grandes priorités de la province | Haute | Oui, l'indicateur est disponible notamment au travers les enquêtes de FAO | Oui, L'indicateur se désagrège par milieu de résidence | Haute | Cible retenue |
| 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs internationaux relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et des personnes âgées. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, l'éradication de la malnutrition a des effets positifs sur la santé et la pauvreté | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale | Moyen | oui, cible contenue dans les OMD | Oui, la malnutrition est l'un des indices de la pauvreté | Oui, la malnutrition est l'une des grandes priorités de la Province | Haute | Oui, l'indicateur est disponible notamment au travers l'enquête EDS | Oui, L'indicateur se désagrège par milieu de résidence | Haute | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|--|-----------------------|--|---|---|-----------------------|--|--|---|--------------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 2-3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | oui, l'accroissement de la productivité agricole et les revenus des petits producteurs favorise l'autonomisation de femme, la santé, l'éducation... | oui, cette cible touche à la dimension socio-économique du développement | Haute | non, aucune convention internationale encore moins une stratégie n'est mise en place | Oui, l'agriculture notamment celle qui permet la hausse des revenus des petits producteurs, est le moteur de la croissance socio-économique | Oui, le Tanganyika est une Province Agricole | Haute | Oui, l'indicateur est disponible au service de l'IPAPPEL | Oui, L'indicateur se désagrège par milieu de résidence | Haute | Cible retenue |
| 2-4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible n'était pas prise en compte dans les OMD | oui, la cible contribue à la relance économique, la stabilité des institutions... | Oui, la cible contribue aux dimensions du développement durable | Moyen | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 | Oui, la cible contribue à l'éradication au travers la résilience des pauvres face aux chocs | oui, le Tanganyika est une Province à vocation Agricole | Haute | Oui, l'indicateur est disponible au service de l'IPAPPEL | Oui, L'indicateur se désagrège par milieu de résidence | Haute | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|---|--|---|--------------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 2-5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiques et des espèces sauvages appartenant, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. | Oui, aucune stratégie contenue dans PQCE relative à cette cible | Non, la cible n'était pas prise en compte dans les OMD | Oui, la cible contribue aux dimensions socio-économiques de la population | Oui, la cible contribue aux dimensions du développement durable | Moyen | Oui, la cible rentrera dans le cadre du COP 21 | Non, bien que l'importance dans les mesures de lutte contre la pauvreté, la cible ne contribue pas directement à la réduction de la pauvreté | Non, certes la province est à vocation agricole mais au regard du contexte climatique et environnemental de la province, cette cible ne peut être une priorité | Faible | oui, l'indicateur est disponible au service de l'IPAPEL | Oui, L'indicateur se désagrège par milieu de résidence | Haute | Cible non retenue |
| Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges | | | | | | | | | | Cible retenue | | | |
| 3-1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province de Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible permet d'accroître l'accès à des soins de santé de qualité et à réduire la mortalité des enfants | Non, la cible ne touche que la dimension sociale | Moyen | Oui, la charte africaine des droits des enfants | Oui, la réduction de la mortalité maternelle est l'un des critères de réduction de la pauvreté | Oui, réduire les décès des enfants de moins de cinq ans est l'un des priorités provinciales | Haute | Oui, l'enquête Démographique et de Santé permet de se doter des indicateurs | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence et par sexe | Haute | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----------------------|---|---|---|-----------------------|---|--|---|--------------------------|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible accroît l'accès à des services de santé de qualité | Non, la cible ne touche que la dimension sociale | Moyen | Oui, la charte africaine des droits des enfants | Oui, la réduction de la mortalité des nouveau-nés est l'un des critères de réduction de la pauvreté | Oui, la province ambitionne à réduire significativement la mortalité neo-natale | Haute | Oui, l'enquête Démographique et de Santé permet de se doter des indicateurs | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence et par sexe | Haute | Cible non retenue |
| 3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, l'éradication des grandes maladies accroît la résilience des pauvres et permet d'accroître l'accès à des services de base de qualité | Oui, les liens entre les grandes maladies et les dimensions économique et sociale voire environnementale est évidente | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Oui, le Sida, le paludisme et les autres maladies transmissibles sont parmi les causes de la pauvreté. Les réduire a donc des effets directs et significatifs sur la pauvreté | Oui, la réduction des grandes maladies est à la fois une priorité nationale que provinciale | Haute | Oui, l'enquête Démographique et de Santé permet de se doter des indicateurs | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence et par sexe | Haute | Cible retenue |
| 3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, la cible peut accroître l'accès à des services de santé | Non, seule la dimension est concernée | Moyen | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, les liens entre les maladies non transmissibles et la pauvreté est non-évidente | Non, bien qu'importante, la cible ne touche aucune priorité provinciale | Faible | Non, les enquêtes actuelles ne prennent pas en compte cette cible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Non, la cible ne touche qu'à la dimension sociale | Faible | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, les enquêtes actuelles ne prennent pas en compte cette cible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|---|--|--|---|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Niveau d'appréciation | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée |
| 3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Non, la cible ne touche qu'à la dimension sociale | Faible | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, les enquêtes actuelles ne prennent pas en compte cette cible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, la réduction des naissances accroît les revenus des ménages, par ricochet, l'accès à des services de base | Non, la cible ne touche qu'à la dimension sociale | Moyen | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Oui, la cible contribue directement à l'éradication de la pauvreté à travers l'accroissement des revenus | Oui, la cible est largement prioritairement dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté | Haute | Oui, l'enquête Démographique et de Santé permet de se doter des indicateurs | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence et par sexe | Haute | Cible non retenue |
| 3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, l'accès universel est primordial pour un développement intégral et durable | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et économique | Haute | Oui, la convention de Genève | Oui, l'accès à des services de santé, indépendamment au revenu est l'un des moyens clés pour éradiquer la pauvreté | Oui, la cible est largement prioritairement dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté | Haute | Oui, l'enquête Démographique et de Santé permet de se doter des indicateurs | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence et par sexe | Haute | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|-----------------------|---|---|---|-----------------------|--|--|---|--------------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol | Non, plusieurs stratégies contenues dans le POCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, au regard du contexte provincial (présence du lac) | Oui, la cible touche la dimension sociale et environnementale | Moyen | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Non, bien qu'importante la cible n'a pas des liens évidents avec la pauvreté | Oui, Au regard du contexte provincial, l'éradication des maladies hydriques notamment le choléra, est une priorité pour la province | Haute | Oui, l'indicateur existe en partie notamment en ce qui concerne le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'eau | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence et par sexe | Haute | Cible non retenue |
| Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie | | | | | | | | | | | | | |
| 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le POCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible permet l'accès à l'éducation et l'autonomisation de la jeune fille | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Oui, la cible à des liens directs et évidents avec l'éradication de la pauvreté | Oui, l'éducation est l'une des grandes priorités provinciales | Haute | Oui, les indicateurs sont disponibles par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Haute | Cible retenue |
| 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le POCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, bien qu'importante la cible n'a pas des effets transformateurs | Non, la cible ne touche qu'à l'aspect social du développement | Faible | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, aucun lien direct évident avec la pauvreté n'est possible | Non, l'éducation préscolaire est certes importante mais non prioritaire pour la province | Faible | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Haute | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|-----------------------|---|---|--|-----------------------|--|--|-----------------------|-------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, bien qu'importante la cible n'a pas des effets transformateurs | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique | Faible | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, aucun lien direct évident avec la pauvreté n'est possible | Non, certes la province a besoin de se doter des compétences dans plusieurs domaines de la vie mais au regard du contexte actuel la cible ne peut être prioritaire | Faible | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Haute | Cible non retenue |
| 4-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, les compétences essentielles pour la formation des personnes et des milieux | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique | Haute | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Oui, les compétences sont essentielles pour rendre les pauvres résilients et leur doter des revenus | Oui, la province vise un développement intégral qui requiert une main d'œuvre ouvrière de qualité | Haute | Non, les possibilités d'en élaborer existent | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible retenue |
| 4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible permet d'autonomiser les jeunes filles, mais aussi les autochtones et les personnes vulnérables | Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique | Haute | Oui, il existe plusieurs conventions et engagements internationaux relatifs | Oui, l'autonomisation de la femme à des effets directs et évidents sur la pauvreté | Oui, l'accès équitable aux services de base est une priorité provinciale | Haute | Oui, l'indicateur est disponible mais il devra être ventilé et élargi | Oui, par milieu de résidence | Haute | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|---|---|---|-----------------------|--|--|-----------------------|-------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | |
| 4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, la cible permet aux personnes vulnérables notamment les femmes de se prendre en charge | Non, seule la dimension sociale est concernée | Moyen | Oui, la convention internationale lutte contre l'analphabétisme | Oui, lire, écrire et compter sont des atouts nécessaires pour sortir de la pauvreté | Oui, le contexte provincial impose comme priorité | Haute | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Oui, les indicateurs sont désagrégés par le sexe, le milieu de résidence, etc. | Haute | Cible non retenue |
| 4-7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Oui, la durabilité est l'une des conditions pour une transformation sociale efficace et efficiente | Oui, à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Oui, les compétences reprises dans cette cible ont des effets indéniables sur la pauvreté | Oui, au regard des évolutions récentes de la province, la culture de la paix et le vivre ensemble est une priorité indéniable | Haute | Non, l'indicateur n'est pas encore disponible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible promeut l'autonomisation de la femme | Non, seule la dimension sociale est concernée | Moyen | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Oui, l'élimination des violences faites à la femme et à la jeune fille permet de promouvoir leur épanouissement et l'autonomisation | Oui, l'éradication de toutes les violences liées au genre est une priorité de la province | Haute | Oui, l'indicateur est largement à la portée de la province | Oui, par domaine d'application | Haute | Cible non retenue |
| 5-1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province du Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible promeut l'autonomisation de la femme | Non, seule la dimension sociale est concernée | Moyen | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Oui, l'élimination des violences faites à la femme et à la jeune fille permet de promouvoir leur épanouissement et l'autonomisation | Oui, l'éradication de toutes les violences liées au genre est une priorité de la province | Haute | Oui, l'indicateur est largement à la portée de la province | Oui, par domaine d'application | Haute | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|--|--|---|-----------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC tout comme la province de Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible promeut l'autonomisation de la femme | Non, seule la dimension sociale est concernée | Moyen | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Oui, la cible promeut l'accès aux services sociaux, à l'emploi, etc. | Oui, mettre fin à toutes les formes de violence est une priorité indéniable de la province | Haute | Oui, plusieurs enquêtes organisées régulièrement permettent de mesurer la cible | Oui, par âge et milieu de résidence | Haute | Cible retenue |
| 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précocé ou forcé et la mutilation génitale féminine. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformatrice | Non, seule la dimension sociale est concernée | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Non, bien qu'importante la cible n'a pas des liens évidents avec la pauvreté | Oui, l'éradication des mariages précoces est une priorité pour la province | Haute | Oui, plusieurs enquêtes organisées régulièrement permettent de mesurer la cible | Oui, par âge et milieu de résidence | Haute | Cible non retenue |
| 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformatrice | Non, seule la dimension sociale est concernée | Faible | Non, aucune convention internationale n'existerait | Non, bien qu'importante la cible n'a pas des liens évidents avec la pauvreté | Non, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Faible | Non, l'indicateur n'est pas encore disponible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC tout comme la province de Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, la cible favorise l'autonomisation de la femme | Oui, la cible touche les dimensions sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux touchent à cette cible | Oui, l'autonomisation de la femme à des effets directs et évidents sur la pauvreté | Oui, la province vise la parité 50/50 à l'horizon 2030 | Haute | Oui, l'indicateur existe | Oui, par âge, organes et milieu de résidence | Haute | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|--|--|--|-----------------------|---|--|---|--------------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformateur | La cible touche la dimension sociale | Faible | Oui, plusieurs engagements internationaux dans la cible touchent à cette cible | Non, bien qu'importante la cible n'a pas des liens évidents avec la pauvreté | Non, cette cible n'est une priorité provinciale | Faible | Non, l'indicateur n'est pas encore disponible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province de Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | Oui, l'accès à l'eau potable à un coût abordable promet la meilleure santé | Oui, la cible touche les dimensions de développement durable | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Oui, l'accès à l'eau potable permet une réduction significative de la pauvreté | Oui, la province vise à donner de l'eau potable pour tous | Haute | L'indicateur existe et est régulièrement par les enquêtes | Oui, par milieu de résidence | Haute | Cible retenue |
| 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Oui, la RDC, tout comme la province de Tanganyika, n'a atteint aucun OMD | L'assainissement à des effets transformateurs évidents notamment en ce qui concerne la bonne santé | Oui, la cible touche la dimension sociale et environnementale | Haute | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, néanmoins la cible a des effets indirects significatifs | Oui, assainir le milieu est l'une des grandes priorités de la province | Faible | L'indicateur existe et est régulièrement par les enquêtes | Oui, par milieu de résidence, âge, etc. | Haute | Cible retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|---|--|---|----------------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 6-3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformateur | Oui, la cible touche à la dimension sociale et environnementale | Faible | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, au regard du contexte provincial, cette cible n'est pas prioritaire | Faible | Non, l'indicateur n'est pas encore disponible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 6-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformateur | Oui, la cible touche à la dimension sociale et environnementale | Faible | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, au regard du contexte provincial, cette cible n'est pas prioritaire | Faible | Non, l'indicateur n'est pas encore disponible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 6-5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération trans-frontière selon qu'il convient. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'était prise en compte dans le PQCE | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | | | | | | | | | | | Non applicable en province |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-----------------------|---|---|--|-----------------------|--|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatives | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformationnel | Non, la cible ne touche qu'à l'aspect environnemental | Faible | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, au regard du contexte provincial, cette cible n'est pas prioritaire | Faible | Non, l'indicateur n'est pas encore disponible | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable | | | | | | | | | | | | | |
| 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'accès de tous à des services énergétiques procure l'accès à des services sociaux de base et un développement économique | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable | Haute | Oui, la COP 21 encourage la production de l'énergie renouvelable (fiabiles) | Non, sauf dans quelques secteurs | Oui, l'énergie constitue une priorité de la province du Tanganyika | Haute | oui, il existe un indicateur de mesure | Oui, l'indicateur peut être désagrégé | Haute | Cible retenue |
| 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, vu parfois la localisation de certains villages, cités ou communes, le recours à des énergies renouvelables permettront d'accroître l'accès à l'énergie | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la 21e et 22e conférence des parties | Non, bien qu'importante la cible ne touche pas directement à la pauvreté. Néanmoins, si le retour aux ER accroît l'accès à l'énergie, il y aura bien sûr des effets directs sur la pauvreté | Oui, l'usage des sources énergétiques propres et efficaces est une priorité provinciale | Haute | Non, l'indicateur n'existe mais peut aisément être élaboré | Oui, l'indicateur peut être désagrégé | Moyen | Cible non retenue |
| 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, bien qu'importante, cette cible n'a pas d'effets transformationnels (ou du moins l'ampleur est très faible) | Oui, la cible touche les dimensions économique et environnementale | Moyen | non, aucune convention internationale ne serait en cohérence avec la cible | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, l'usage responsable de l'énergie est crucial pour la province pour un partage équitable | Moyen | Non, l'indicateur n'existe pas mais peut être élaboré | Oui, l'indicateur peut être désagrégé | Moyen | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----------------------|--|---|---|-----------------------|---|--|--|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Niveau d'appréciation | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable |
| Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | | | | | | | | | | | | |
| 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, une croissance inclusive et durable permet d'accroître les revenus des plus pauvres et, par ricochet, favoriser l'accès à des services de base | Non, la cible ne touche qu'à la dimension économique | Moyen | Oui, plusieurs engagements pris dans le cadre de la SADEC sont en cohérence avec cette cible | Oui, il a été prouvé qu'une croissance économique soutenue et inclusive permet une réduction significative de la pauvreté | Oui, la promotion de la croissance est l'une des priorités de la province | Haute | Oui, à travers le cadrage macro-économique provincial | Oui, mais ceci requiert des moyens supplémentaires | Cible non retenue |
| 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la hausse de la productivité conduit à la hausse du revenu et à la réduction des prix, ce qui élargit l'éventail des choix. | Non, la cible ne touche qu'à la dimension économique | Faible | Oui, plusieurs engagements pris dans le cadre de la SADEC sont en cohérence avec cette cible | Oui, accroître le niveau de productivité et la diversification sur la pauvreté et par conséquent l'exclusion sociale | Oui, la diversification économique notamment la promotion des industries manufacturières créatrices d'emplois est une priorité de la province | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible non retenue |
| 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'emploi est l'un des éléments clés pour permettre à des personnes vulnérables d'avoir un revenu et de se doter les biens de base | Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale | Haute | Non, aucun engagement international n'existerait | Oui, les activités productives et les emplois ont un impact réel et direct sur la pauvreté | Oui, la promotion de la croissance est une priorité évidente | Haute | Oui, l'enquête 12-3 permet de mesurer les emplois informels dans l'économie | Oui, l'enquête 12-3 est désagrégeable par province et territoire | Cible retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|--|-----------------------|--|---|---|-----------------------|--|--|---|-----------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources monétaires du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. | Oui, aucune stratégie relative à cette cible n'est pas contenue dans PQCE | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformatrice | Oui, la cible touche les dimensions économique et environnementale | Moyen | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, la cible ne constitue pas une priorité provinciale | Faible | Non, l'indicateur n'existe pas mais les possible d'en élaborer existent | Non, mais une fois disponible, il peut être désagrégé | Faible | Cible non retenue |
| 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la cible a des effets transformatrice notamment sur les revenus qui favorisent l'accès aux ressources de base | Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale | Haute | Oui, plusieurs conventions sur le travail prennent en compte cette cible | Oui, au travers les revenus qu'il génère, l'emploi a des effets très significatifs sur la pauvreté | Oui, l'emploi constitue une priorité indéniable pour la province, particulièrement celui des jeunes | Haute | Oui, l'indicateur existe à travers plusieurs sources | Oui, il est désagrégé par milieu de résidence, par âge, etc. | Haute | Cible retenue |
| 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la cible a des effets transformatrice évidents. Elle permet entre autres l'autonomisation des femmes et des jeunes | Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale | Haute | Oui, plusieurs conventions sur le travail prennent en compte cette cible | Oui, au travers les compétences qu'il génère, cette cible a des effets très significatifs sur la pauvreté | Oui, la scolarisation et l'emploi des jeunes est l'une des grandes priorités | Haute | Non, l'indicateur n'existe pas mais les possible d'en élaborer existent | Non, mais une fois disponible, il peut être désagrégé | Faible | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|-----------------------|---|---|--|--|-----------------------|--|---|-----------------------|-------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Niveau d'appréciation | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible n'a pas d'effet transformatrice | Faible | Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale | Oui, les conventions sur les droits de l'enfant | Non, pas d'effets directs | Oui, au regard des évolutions récentes de la province, cette cible est prioritaire | Moyen | Non, l'indicateur n'existe pas mais les possible d'en élaborer existent | Non, mais une fois disponible, il peut être désagrégé | Faible | Cible non retenue |
| 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, le travail décent a des effets transformatrice évidents | Haute | Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale | Oui, il existe plusieurs conventions et engagements internationaux relatifs | Oui, la protection de l'emploi a des effets directs sur la pauvreté | Oui, l'emploi décent et bien rémunéré est une priorité provinciale | Haute | Non, l'indicateur n'existe pas mais les possible d'en élaborer existent | Non, mais une fois disponible, il peut être désagrégé | Faible | Cible non retenue |
| 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, le tourisme des sources importantes des revenus pour les populations locales | Haute | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Oui, il existe plusieurs conventions et engagements internationaux relatifs | Oui, le tourisme responsable accroît les revenus et le bien-être des populations locales | Oui, le tourisme est une des grandes priorités provinciales | Haute | Oui, l'indicateur est disponible | Oui, l'indicateur peut être désagrégé | Haute | Cible retenue |
| 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance | | | | | | | | | | | | | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-----------------------|---|---|---|-----------------------|--|---|-----------------------|-------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation | | | | | | | | | | | | | |
| 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'accès à des infrastructures est largement transformatrice | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, plusieurs conventions régionales notamment dans le cadre de l'UA | Oui, la cible est directement liée à l'éradication de la pauvreté | Oui, doter la province des infrastructures dans plusieurs domaines est l'une des grandes priorités | Haute | Non, certaines sources dont la DYDA pourraient fournir | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible retenue |
| 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'industrie facilite l'accès à des services de base mais aussi crée les revenus | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Oui, la cible est directement liée à l'éradication de la pauvreté | Oui, la province du Tanganyika vise à promouvoir une industrialisation durable | Haute | Oui, l'indicateur est disponible | Oui, l'indicateur peut être désagrégé | Haute | Cible retenue |
| 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la promotion des PME a des effets largement professionnels | Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale | Haute | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Oui, la promotion des PME a des effets directs sur la pauvreté notamment à travers l'emploi qu'elles créent | Oui, favoriser l'émergence des services financiers accessibles à tous est l'un des priorités de la province | Haute | Non, mais certaines sources pourraient fournir | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-----------------------|---|--|---|-----------------------|--|---|-----------------------|-------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, bien qu'importante la cible n'a pas d'effets transformatifs | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions du développement durable | Faible | Oui, la cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, bien qu'importante, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Faible | Non, l'indicateur n'existe pas | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, bien qu'importante la cible n'a pas d'effets transformatifs | Oui, la cible contribue à toutes les dimensions du développement durable | Faible | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, bien qu'importante, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Faible | Oui, l'indicateur existe en partie | Oui, par secteur | Faible | Cible non retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|-----------------------|--|---|--|-----------------------|--|---|-----------------|-----------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | | Niveau d'appréciation |
| Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein | | | | | | | | | | | | | |
| 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la réduction des inégalités des revenus permet d'élargir l'accès aux services sociaux de base aux personnes vulnérables et aux pauvres | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Oui, la hausse des revenus a des effets indéniablement significatifs sur l'éradication de la pauvreté | Oui, la province du Tanganyika prône un développement intégral qui ne laisse personne pour compte | Haute | Oui, l'indicateur peut être élaboré notamment en élargissant les enquêtes en cours | Oui, par milieu de résidence, par sexe, etc. | Faible | Cible retenue |
| 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la cible prône l'autonomisation des femmes et des personnes vulnérables | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Oui, l'autonomisation de la femme et des jeunes a des effets directs et évidents sur la pauvreté | Oui, la province du Tanganyika prône une croissance inclusive | Haute | Non, mais possibilités d'en élaborer existent | Oui, par milieu de résidence, par sexe, etc. | Faible | Cible retenue |
| 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, bien qu'importante, cette cible n'a pas d'effets transformatifs (ou du moins l'ampleur est très faible) | Non, la cible ne touche qu'à la dimension sociale | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, l'égalité des chances notamment en ce qui concerne l'accès et la distribution des revenus est une priorité pour la province | Moyen | Non, mais possibilités d'en élaborer existent | Oui, par milieu de résidence, par sexe, etc. | Faible | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|-----------------------|--|--|---|-----------------------|--|---|-----------------------|----------------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la protection permet de promouvoir la résilience des pauvres mais aussi l'autonomisation des femmes et des jeunes | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Oui, il existe des liens positifs indéniables entre la protection sociale et la pauvreté | Oui, la protection sociale des populations notamment celles qui sont vulnérables est prioritaire pour la province | Haute | Oui, l'indicateur est régulièrement calculé par la BCC | Oui, par domaine d'activité | Haute | Cible retenue |
| 10.5. Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | | | | | | | | | | | Non applicable en province |
| 10.6. Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | | | | | | | | | | | Non applicable en province |
| 10.7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | | | | | | | | | | | Non applicable en province |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----------------------|--|--|---|-----------------------|--|---|-----------------------|----------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | |
| Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables | | | | | | | | | | | | | |
| 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'accès à un logement décent et des services tels que l'énergie, l'eau, etc. impacte significativement sur l'épanouissement des populations pauvres et vulnérables | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Oui, avoir un logement et des services de bases fait partie des critères de la non-pauvreté | Oui, étant une jeune province, le Tanganyika envisage de mettre en place des politiques qui favorisent l'accès à tous à des logements de qualité, à un coût abordable | Haute | Non, mais son élaboration est largement à la portée de la province | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence, type de transport, etc. | Moyen | Cible retenue |
| 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, un système de transport sûr et accessible notamment en ce qui concerne les routes de desserte agricole favorise l'épanouissement social des populations | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux existent en rapport avec la cible | Oui, un système de transport sûr et accessible est l'une des conditions nécessaires à l'éradication de la pauvreté | Oui, la province du Tanganyika envisage la réhabilitation et la construction des infrastructures de base et portuaires de croissance | Haute | Non, mais son élaboration est largement à la portée de la province | Oui, la cible se désagrège par milieu de résidence, type de transport, etc. | Faible | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|------------------------|--|--|---|------------------------|--|--|---|-------------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | | |
| | Cible ou-bliée | OMD en retard | Cibles Trans-forma-tion-nelle | Cible contribuant à plusieurs dimen-sions du dévelop-pement durable | Niveau d'appré-ciation | Cible contri-buant au respect des enga-gements inter-nationaux | Cibles contri-buant direc-tement à l'éra-dication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres prio-rités provin-ciales | Niveau d'appré-ciation | | Existence d'indi-cateurs de me-sure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesu-rée de manière désagré-gée | Niveau d'ap-pré-ciation |
| 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbani-sation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion partici-patives, intégrées et durables des établis-sements humains dans tous les pays. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, une bonne urba-nisation favo-rise l'accès à des services de base | Oui, la cible touche aux dimensions sociale et écono-mique | Haute | Non, il n'existerait aucune convention internationale | Non, bien qu'import-tante, la cible n'a pas d'effets directs sur la pauvreté | Oui, avec la mise en place des nouvelles villes et des nouveaux lotissements, le Tanganyika prône une urbanisa-tion respec-tueuse de l'environne-ment | Faible | Non, mais cer-taines données éparses et par-tielles existent | Oui, la cible peut se désa-gréger par milieu de résidence, type de transport, etc. | Moyen | Cible non rete-nue |
| 11.4 Renforcer les efforts de protec-tion et de préserva-tion du patrimoine culturel et naturel mondial. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun docu-ment de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, cette cible n'a pas d'effets trans-formation-nels, du moins de manière directe | Oui, la cible touche à toutes les dimen-sions du dévelop-pement durable | Moyen | Oui, les conventions relatives à l'UNESCO | Non, la cible ne contribue pas direc-tement à l'éra-dication de la pauvreté | Non, la pro-vince juge cette cible importante mais non prioritaire au regard du contexte actuel | Faible | Oui, à travers le budget pro-vincial | Oui, par type de patri-moine | Haute | Cible non rete-nue |
| 11.5 D'ici à 2030, réduire considéra-blement le nombre de personnes tuées et le nombre de per-sonnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considéra-blement le montant des pertes écono-miques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en pro-portion du produit intérieur brut mon-dial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situa-tion vulnérable. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun docu-ment de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, cette cible n'a pas d'effets trans-formation-nels, du moins de manière directe | Oui, la cible touche à toutes les dimen-sions du dévelop-pement durable | Haute | Oui, cette rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Oui, l'éradi-cation des décès d'ori-gine hydrique est l'un des grands défis de la pauvreté étant donné que les mala-dies telles que le Choléra occasionnent des milliers de décès et favorise la paupérisation | Oui, vu le contexte provincial, lutte contre les maladies d'origines hydriques et les décès y relatifs est l'une des principales priorités | Haute | Oui, les données éparses et non exhaustives existent | Oui, par milieu de résidence, par sexe, etc. | Moyen | Cible rete-nue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|--|---|-----------------|--------------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | | Niveau d'appréciation |
| 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion, notamment municipale, des déchets. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, une bonne gestion des déchets favorise l'absence des maladies notamment celle d'origine hydrique | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Non, bien qu'importante, la cible ne touche aucune priorité provinciale? Néanmoins dans le cadre de l'urbanisation plusieurs aspects y relatifs seront étudiés | Faible | Non, l'indicateur n'existe pas et son élaboration s'avère périlleuse | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Moyen | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la COP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, mais la province peut, avec un engagement, l'élaborer | Oui, une fois l'indicateur rendu disponible | Moyen | Cible non retenue |
| Objectif 12 : Instauration des modes de consommation et de production soutenables | | | | | | | | | | | | | |
| 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non | Oui, la cible touche les dimensions économiques et environnementales | Moyen | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Oui, la province agissant dans ses prérogatives | Oui, le cas échéant, à travers les ETD | Haute | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|-----------------------|---|---|--|-----------------------|---|---|-----------------------|--------------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles favorise la transformation profonde de la société dans le sens de la durabilité | Oui, la cible touche les dimensions économiques et environnementales | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Oui, les ressources naturelles ont certains effets contrastés sur la pauvreté mais leur utilisation rationnelle a des impacts significatifs sur la pauvreté | Oui, la province du Tanganyika vise un développement durable | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par type de ressource, milieu, etc. | Moyen | Cible retenue |
| 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, cette cible n'a pas d'effets transformateurs directs | Oui, la cible touche les dimensions économiques et environnementales | Moyen | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, aucun lien direct évident avec la pauvreté n'est possible | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, l'élaboration de cet indicateur n'est évidente | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologique-rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le POGE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, cette cible n'a pas d'effets transformateurs directs | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, aucun lien direct évident avec la pauvreté n'est possible | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, l'élaboration de cet indicateur n'est évidente | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|--|---|---|-----------------------|---|---|-----------------|-----------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | | Niveau d'appréciation |
| 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, cette cible n'a pas d'effets transformateurs, du moins de manière directe | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, aucun lien direct évident avec la pauvreté n'est possible | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par type de ressource, milieu, etc. | Moyen | Cible non retenue |
| 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformateur n'est lié à cette cible | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, aucun lien direct évident avec la pauvreté n'est possible | Non, cette cible ne touche aucun aspect prioritaire | Faible | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par type de ressource, milieu, etc. | Moyen | Cible non retenue |
| 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la transition des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la transition de marché assure la qualité des services rendus à la société et procure l'accès à des services publics de qualité | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 et autres accords internationaux | Oui, des politiques claires et durables de la transition des marchés publics permet l'accès équitable aux ressources publiques et des services publics de qualité notamment ceux qu'utilisent les pauvres | Oui, étant une jeune province, le Tanganyika envisage de mettre en place des politiques de la transition de marchés publics optimaux, garantis, notamment la qualité des ouvrages et des services | Haute | Oui, l'indicateur est facilement calculable | Oui, par type de marché, milieu, etc. | Haute | Cible retenue |
| 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, des connaissances et innovations sur les modes de vie durables permettent de rendre la société résiliente | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, bien qu'importante, cette cible n'a pas de liens directs avec la pauvreté | Oui, un développement accessible sur une éducation sur la durabilité est primordial pour la jeune province du Tanganyika | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par politique ou secteur. | Moyen | Cible retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|--|---------------------------------|--|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | Niveau d'appréciation | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | | | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable |
| Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | | | | | | | | | | | | |
| 13-1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la cible favorise l'accès à des ressources de base et leur gestion harmonieuse de | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Oui, la résilience des pauvres tient aussi aux facteurs environnementaux | Oui, faire face au changement climatique et y apporter une réponse efficace et appropriée est une priorité provinciale | Haute | Oui, les chiffres épars et non exhaustifs existent. La province peut donc capitaliser tout en faisant un effort de les compléter | Oui, par territoire, sexe, etc. | Cible retenue |
| 13-2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Moyen | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, la promotion d'un développement durable est l'une des priorités provinciales | Moyen | Oui, l'indicateur peut facilement être disponible | Oui, par secteur, ETD, etc. | Cible non retenue |
| 13-3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Oui, la cible contribue aux dimensions sociale et environnementale | Moyen | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, la promotion d'un développement durable est l'une des priorités provinciales | Moyen | Oui, l'indicateur peut facilement être disponible | Oui, par secteur, ETD, etc. | Cible non retenue |
| Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | | | | | | | | | | | | |
| 14-1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, dans la mesure où cette cible peut améliorer la santé surtout celle des enfants de moins de cinq ans | Oui, la cible contribue aux dimensions sociale et environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, la promotion d'un développement durable est l'une des priorités provinciales | Moyen | Non, l'indicateur n'existe pas et son élaboration s'avère périlleuse | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible non retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|---|---|---|-----------------------|---|---|-----------------|--------------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | | Niveau d'appréciation |
| 14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, la cible ne constitue pas une priorité provinciale et elle n'est pas concernée au regard du contexte géographique | Faible | Oui, l'indicateur peut facilement être disponible | Non, ce n'est pas évident | Moyen | Cible non retenue |
| 14.3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, la cible ne constitue pas une priorité provinciale et elle n'est pas concernée au regard du contexte géographique | Faible | Non, l'indicateur n'existe pas et son élaboration s'avère périlleuse | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la pêche est l'une des activités principales de la province, et elle est exercée particulièrement par les personnes pauvres. Elle a donc des effets transformatrice énormes | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 mais aussi autres accords internationaux et régionaux | Oui, les liens entre la pauvreté et la pêche sont évidents dans la province du Tanganyika | Oui, les stratégies de développement et d'éradication de la pauvreté dans le Tanganyika doivent nécessairement prendre en compte la pêche comme prioritaire | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par type de pêche | Moyen | Cible retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|---|---|-----------------------|-------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 14-5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, la cible ne constitue pas une priorité provinciale | Faible | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Non, pas évident | Faible | Cible non retenue |
| 14-6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, une gestion durable de la pêche est indéniablement transformatrice au Tanganyika | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 mais aussi autres accords internationaux et régionaux | Oui, une gestion durable et harmonieuse de la pêche notamment celle qui vise à mettre fin à la surpêche est un facteur de résilience des pauvres | Oui, les stratégies de développement et d'éradication de la pauvreté dans le Tanganyika doivent nécessairement prendre en compte la pêche comme priorité | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Non, pas évident | Faible | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|---|--|---|-----------------------|---|---|-----------------|----------------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | | Niveau d'appréciation |
| 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits Etats insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. | | | | | | | | | | | | | Non applicable en province |
| Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | | | | | | | | | | | | | |
| 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, l'agriculture est l'une des activités qui favorisent l'autonomisation des femmes et des jeunes. | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Oui, une gestion durable et harmonieuse des écosystèmes terrestres permet de rendre les pauvres résilients notamment à travers l'agriculture | Oui, la province du Tanganyika est à vocation agricole, ce qui rend cette cible prioritaire | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par région | Moyen | Cible retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|---|--|---|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée |
| 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformationnel n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, promouvoir un développement durable qui sauvegarde la nature est une priorité provinciale | Moyen | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Non, pas évident | Cible non retenue |
| 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformationnel n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Faible | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par milieu ou région | Cible non retenue |
| 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformationnel n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Faible | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Faible | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Oui, par milieu ou région | Cible non retenue |
| 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, cette cible permet de rendre les milieux ruraux viables et propices au développement | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Haute | Oui, cette cible rentre dans le cadre de la CP 21 et 22 | Oui, la cible a des liens directs et évidents avec l'éradication de la pauvreté | Oui, la province promeut un développement durable qui ne laisse personne pour compte | Haute | Non, aucun indicateur n'existe mais, avec un engagement politique et institutionnel, la province peut s'en procurer | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|-----------------------|---|--|---|-----------------------|--|--------------------------------|---|-----------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation |
| 15-6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Faible | Oui, plusieurs accords et conventions internationaux touchent à cette cible | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Non, cette cible n'est pas prioritaire pour la province | Faible | Oui, l'indicateur est à la portée de la province | Oui, par milieu | Haute | Cible non retenue |
| 15-7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Oui, la cible touche aux dimensions environnementale et économique | Moyen | Oui, plusieurs accords et conventions internationaux touchent à cette cible | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Oui, la province promeut un développement durable respectueux de la nature | Moyen | Non, son élaboration n'est pas aussi évidente | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 15-8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Non, la cible ne contribue qu'à la dimension environnementale | Moyen | Oui, plusieurs accords et conventions internationaux touchent à cette cible | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Oui, la province promeut un développement durable respectueux de la nature | Moyen | Oui, l'indicateur est à la portée de la province | Non, pas évident | Faible | Cible non retenue |
| 15-9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, cette cible ne faisait pas partie des OMD | Non, aucun effet transformatrice n'est lié à cette cible | Oui, la cible touche à toutes les dimensions du développement durable | Moyen | Oui, plusieurs accords et conventions internationaux touchent à cette cible | Oui, la cible vise à éradiquer la pauvreté de manière durable | Oui, la province promeut un développement durable qui ne laisse pas de compte | Haute | Oui, l'indicateur est à la portée de la province | Non, pas évident | Haute | Cible retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----------------------|---|--|--|-----------------------|---|--|--|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | Niveau d'appréciation | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant directement à l'éradication de la violence, à l'amélioration du bien-être sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | | | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable |
| Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes | | | | | | | | | | | | |
| 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la lutte contre les violences protège l'autonomisation de la femme | Oui, la cible touche la dimension sociale et économique | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Oui, l'éradication de la violence améliore significativement le bien-être social | Oui; au regard des évolutions récentes, cette cible est l'une des priorités phares | Haute | Oui, l'indicateur existe en partie | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible retenue |
| 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible n'a pas d'effets transformatifs | Non, cible ne touche qu'à la dimension sociale | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Oui, l'éradication de des violences relatives améliore significativement le bien-être sociale | Oui; au regard des évolutions récentes, cette cible est l'une des priorités phares | Haute | Oui, les données éparpillées et non exhaustives existent | Oui, l'indicateur peut être désagrégé par âge et milieu de résidence | Cible non retenue |
| 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible n'a pas d'effets transformatifs | Non, cible ne touche qu'à la dimension sociale | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Non, pas d'effets directs | Non, bien qu'importantes, la cible n'est pas prioritaire | Faible | Non, l'indicateur n'existe pas mais les possible d'en élaborer existent | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible non retenue |
| 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible n'a pas d'effets transformatifs | Oui, la cible touche la dimension sociale et économique | Moyen | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Non, pas d'effets directs | Oui, vu le contexte provincial, récupérer les armes entre les mains des civils est une priorité évidente | Moyen | Non, l'indicateur n'existe pas | Non, l'indicateur n'existe pas | Cible non retenue |

Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika

| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|-----------------------|---|--|---|-----------------------|--|---|-----------------|-----------------------|
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | | Filtre 3 | | | Décision finale | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | | Niveau d'appréciation |
| 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, elle favorise l'accès à des services sociaux de base | Oui, toutes les dimensions de développement | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Oui, l'éradication de la corruption permet aux pauvres d'accéder à des biens de base | Oui, la lutte contre la corruption est une condition sine qua non pour développer la province | Haute | Oui, l'indicateur existe notamment dans le cadre de Doing business | Oui, par milieu de résidence | Haute | Cible retenue |
| 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Oui, la cible permet un développement intégral et durable | Oui, toutes les dimensions de développement | Haute | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Oui, les institutions efficaces est la clé pour éradiquer la pauvreté | Oui, la mise en place des institutions efficaces qui œuvrent pour le développement est une priorité phares de la province | Haute | Oui, l'indicateur existe | Oui, par milieu de résidence | Haute | Cible retenue |
| 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible, bien qu'importante, n'est pas transformatrice | Non, seule la dimension sociale est concernée | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Oui, la cible est largement prioritaire dans le cadre du rétablissement de la paix | Moyen | Non, l'indicateur n'existe pas | Non, l'indicateur n'existe pas | Faible | Cible non retenue |
| 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial. | | | | | | | | | | | | | |
| 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. | Oui, cette cible n'est prise en compte par aucun document de planification provinciale | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible, bien qu'importante, n'est pas transformatrice | Non, seule la dimension sociale est concernée | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté | Non, la cible ne constitue pas une priorité provinciale | Faible | Oui, l'indicateur existe | Oui, par milieu de résidence | Haute | Cible non retenue |

| Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la province du Tanganyika | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|-----------------------|---|--|---|-----------------------|--|---|-----------------------|-------------------|
| Critères de priorisation des cibles | | | | | | | | | | | | | |
| Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles | Filtre 1 | | | | Filtre 2 | | | Filtre 3 | | | | | |
| | Cible oubliée | OMD en retard | Cibles Transformatrice | Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable | Niveau d'appréciation | Cible contribuant au respect des engagements internationaux | Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale | Autres priorités provinciales | Niveau d'appréciation | Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable | Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée | Niveau d'appréciation | Décision finale |
| 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. | Non, plusieurs stratégies contenues dans le PQCE contribuent à l'atteinte de cette cible | Non, la cible ne faisait pas partie des OMD | Non, la cible, bien qu'importante, n'est pas transformatrice | Non, seule la dimension sociale est concernée | Faible | Oui, plusieurs conventions et engagements internationaux sont en cohérence avec cette cible | Non, la cible ne contribue pas à l'éradication de la pauvreté | Non, la cible ne constitue pas une priorité provinciale | Faible | Oui, l'indicateur existe | Oui, par milieu de résidence | Haute | Cible non retenue |

Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat

Annexe 5. Matrice comparative de cibles priorisées

| ODD | Cibles priorisées au niveau national | Cibles priorisées au Tanganyika | Différence |
|--|--------------------------------------|---------------------------------|------------|
| 1. Pas de pauvreté | 1.1 | 1.1 | 1.4 |
| | 1.3 | 1.4 | 1.3 |
| 2. Faim Zéro | 2.1 | 2.1 | 2.2 |
| | 2.2 | 2.3 | 2.3 |
| 3. Bonne santé et bien-être | 3.1 | 3.1 | 3.2 |
| | 3.2 | 3.8 | 3.3 |
| | 3.3 | | 3.8 |
| 4. Éducation de qualité | 4.1 | 4.1 | 4.5 |
| | 4.4 | 4.4 | 4.6 |
| | 4.6 | 4.5 | ---- |
| 5. Égalité entre les sexes | 5.1 | 5.2 | 5.1 |
| | 5.5 | 5.5 | 5.2 |
| 6. Eau propre et Assainissement | 6.1 | 6.1 | ---- |
| | 6.2 | 6.2 | ---- |
| 7. Énergie propre et d'un coût abordable | 7.1 | 7.1 | ---- |
| 8. Travail décent et croissance économique | 8.1 | 8.3 | 8.1 |
| | 8.2 | 8.5 | 8.2 |
| | 8.5 | 8.9 | 8.3 |
| | | | 8.9 |
| 9. Industrie, Innovation et Infrastructures | 9.1 | 9.1 | ---- |
| | 9.2 | 9.2 | ---- |
| 10. Inégalités réduites | 10.1 | 10.1 | ---- |
| | 10.2 | 10.2 | ---- |
| | 10.4 | 10.4 | ---- |
| 11. Villes et communautés durables | 11.1 | 11.1 | 11.3 |
| | 11.2 | 11.2 | 11.5 |
| | 11.3 | 11.5 | ---- |
| 12. Consommation et production responsables | 12.2 | 12.2 | 12.5 |
| | 12.5 | 12.7 | 12.8 |
| | 12.7 | 12.8 | ---- |
| 13. Mesures relatives à lutte contre les changement Climatique | 13.2 | 13.1 | 13.1 |
| | | | 13.2 |
| 14. Vie aquatique | 14.1 | 14.4 | 14.1 |
| | 14.4 | 14.6 | 14.6 |
| 15. Vie terrestre | 15.1 | 15.1 | 15.2 |
| | 15.2 | 15.5 | 15.5 |
| | 15.9 | 15.10 | 15.9 |
| | ---- | ---- | 15.10 |
| 16. Paix, justice et Institutions efficaces | 16.1 | 16.1 | ---- |
| | 16.5 | 16.5 | ---- |
| | 16.6 | 16.6 | ---- |

Comité d'élaboration

| Noms et post-noms | Fonction/Institution |
|---|--|
| Supervision | |
| Modeste BAHATI LUKWEDO | Ministre d'État, Ministre du Plan |
| Priya GAJRAJ | Directeur Pays/PNUD |
| Jean-Pierre ZEKPELE MONDOMBE | Vice-Ministre du Plan |
| Richard NGOY KITANGALA | Gouverneur de Province |
| Vincent NGONGA NZINGA | Coordonnateur National de l'OCDD |
| Pilotage et coordination technique | |
| Philémon MFULUTOMA | Coordonnateur National Adjoint de l'OCDD |
| John BANZA LUNDA | Ministre Provincial du Plan, Suivi, Environnement et Coopération |
| Ernest BAMOU | Economiste Principal, PNUD-RDC |
| Equipe de rédaction | |
| Modeste NYEMBO KAKANDA | Expert Pauvreté, Capital humain et Développement, OCDD |
| Etienne LUPAKA BAROANI | Expert Suivi-Evaluation, OCDD |
| Ernest BAMOU | Economiste Principal, PNUD-RDC |
| Jean AMISI MUTUAMBI | Economiste national, PNUD-RDC |
| Equipe de validation | |
| Emmanuel MUKULI MULILO | Conseiller du Ministre Provincial du Plan |
| Crispin ILUNGA MBIDI | Chef de division provinciale du Plan |
| NAMUMBA LENGHE | Coordonnateur Bureau d'Etude, Gouvernorat |
| Serge KABANGE | Expert, Bureau d'étude, Gouvernorat |
| MWANZA KOMBA | Expert, Bureau d'étude, Gouvernorat |
| Behn MULOLO | Conseiller du Ministre provincial de l'éducationion |
| Georges KAYA | SEP a.i, CPAEHA |
| Paul SENGA | Coordonnateur, Société Civile |
| Samuel KASIKE | Chef de Service, Décentralisation |
| ILUNGA KYOMBA | Chef de Service, Droits Humains |
| Rogatien KITENGE | Coordonnateur Provincial, NSCC |
| TSHOMBA MALOBA | Chef de Service, Economie |
| MUKOMBO wa KIKUMBI | Chef de Service, Industrie |
| MATUMBA KALILO | Chef de Service, Développement Rural |
| MAKILA KANGOMBE | Chef de Service, Energie |
| Sophie MPANDE | Coordonnatrice, RAF/NSCC |
| KAUT MUTOMBU | Vétérinaire Provincial, IPAPPEL |

| Noms et post-noms | Fonction/Institution |
|--|--|
| OMARI KAKESE | Chef des services généraux, Affaires sociales |
| FATUMA KAMONA | Chef de Service, Genre, Famille et Enfant |
| Paul KALENGA | Chef de bureau, Mines |
| AMURI KAKESE | Chef de Service, Urbanisme |
| MBUYU WA DIBWE | Docteur – Analyste, DPS |
| Modeste KABAZI | Coordonnateur, SOCITANG |
| MWINYI BAMBI | CAPS, EPSP |
| ALI MELA | Conseiller du Ministre provincial des Infrastructures |
| KAFUMBA | Secrétariat Général aux ITPR |
| KANDA MBUYU | Chef de détachement, PNC |
| KASAMA LWONGO | Chargé du personnel, EPSP |
| Benoit-Victor EKANGA | Chef de Division, DGM |
| NDUBA KANIKI | Chef de Service, Cultures et Arts |
| Ernestine KYUNGU MUKALAY | Secrétaire, Antenne Provincial du Plan |
| MBUYA LUBANDA | Chef des Services Généraux, Antenne Provincial du Plan |
| Bernadette SANGO | Secteur productif, Antenne Provincial du Plan |
| Pauline ILUNGA | Cadre technique, Antenne Provincial du Plan |
| Patrice MBUYU TWITE | Cadre technique, Antenne Provincial du Plan |
| SONGO SALIMA | Membre de la Société Civile |
| PANGWE KABEZYA | Cadre technique, Antenne Provincial du Plan |
| Faustin MATANGA | Responsable de la Production, REGIDESO |
| MAKANTA MWANDWE | Contrôleur technique, SNEL |
| SELEMANI KIRONGOZI | Chef de service, TPI |
| Guy NGANDU | CB. HSP, DPS |
| André KALILO | Conseiller MINAGRIPEL |
| Joël ASSANI wa ILONGE | Conseiller du Ministre provincial de l'éducationion |
| Ernest BAMOU | Economiste Principal, PNUD-RDC |
| Jean AMISI MUTUAMBI | Economiste national, PNUD-RDC |
| Secrétariat technique, logistique et administration | |
| SELEMANI TUENA MAMBA | Assistant à la Coordination/OCDD |
| ASMINI BWEBWE | Program Associate/Politic and Strategy Unit/PNUD |
| Michaël MALOJI MPOYI | Infographiste/OCDD |

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Copyright © OCDD - RD Congo 2017

7 Avenue Bahuka, Quartier Basoko, Commune de Ngaliema

Email : ocddplan@gmail.com – Tél : 0815090553 - 0852147777

Avec l'appui technique et financier du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en RD Congo

